

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. AVRIL. 1789.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis leſtoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. Avril 1789.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Nouveau voyage en Espagne, ou tableau de l'état actuel de cette monarchie. Avec une (très pauvre) carte, enluminée, des plans & des figures en taille-douce. Par M. le chevalier de Bourgonic. A Paris, chez Regnault; à Liege, chez Demazeau. 1789. 3 vol. in-8vo.

LA plupart des *Voyages en Espagne*, publiés dans ces dernières années, sont l'ouvrage de gens qui n'écrivent que d'après leurs préventions & d'après l'impulsion de cette haine philosophique qui ne manque pas de s'attacher aux hommes & aux peuples décidément chrétiens. On en a vu porter cette haine jusqu'au délire, & débiter sur l'Espagne, ses habitans, ses usages, ses loix, des extravagances qui font rougir la

raison (a). D'autres, sans donner dans cet excès, ont écrit en déclamateurs plutôt qu'en voyageurs, & ont répété sur cette belle & grande région des contes qui la transforment presqu'en un pays barbare, une solitude triste, stérile & inhabitable. Plus équitable à bien des égards (quoiqu'atteint aussi de plus d'un préjugé) M. de Bourgonic détruit cette illusion dès les premières lignes de son ouvrage. „ Auffi-tôt qu'on l'a passée (la rivière de „ Bidassoa) on se trouve en Espagne. Quel- „ que patriote enthousiaste vous dira que „ déjà sur l'autre bord, l'horison, le sol „ changent, qu'un autre air agite ses pou- „ mons ; qu'il sent l'influence d'un climat „ étranger. Pardonnez-lui son illusion ; la „ nature qui se joue de nos divisions géo- „ graphiques, lorsqu'elles sont marquées par „ de grands fleuves ou même par des dé- „ troits, qui, en dépit du changement de „ domination, conserve une similitude frap- „ pante entre les deux rives opposées ; la „ nature oublie le ruisseau de la Bidassoa, „ comme s'il traversoit la prairie d'un par- „ ticulier. Les deux bords se ressemblent ; „ si vous vous en écarterez de quelques lieues „ dans les deux sens, vous aurez beau être „ François, vous préférerez le canton qui „ vous éloigne de Bayonne à celui qui „ vous en rapproche. De même la diffé-

(a) Entr'autres celui du marquis de Langle, sous le nom de *Figaro*, 1 Avril 1786, p. 547. — De Peyron, 1 Janv. 1783, p. 8. — 1 Juin 1783, p. 182. — Voyage de Swinburn, un peu plus raisonnable, 15 Janv. 1789, p. 122.

„ rence entre les derniers chemins de France
 „ & les premiers de l'Espagne, est tout à
 „ l'avantage de ceux-ci. Les chemins de la
 „ Biscaye peuvent être cités parmi les plus
 „ beaux de l'Europe; peu de pays offroient
 „ plus de difficultés à cet égard. La Biscaye
 „ qui touche aux Pyrénées, semble une vaste
 „ prolongation de ces montagnes, jusqu'aux
 „ bornes de la Castille. Pour y tracer une
 „ route, il y avoit des descentes trop rap-
 „ pides à adoucir, des précipices à éviter,
 „ des croupes escarpées à tourner avec
 „ adresse. Un pareil terrain nécessitoit le dé-
 „ ployment de tout l'art de la construc-
 „ tion des chemins. Les trois Provinces
 „ dont la Biscaye est composée (Guipus-
 „ coa, Vizcaya & Alava) & qui pour leurs
 „ affaires particulieres forment trois petits
 „ états distincts, ont réuni leurs soins pour
 „ cet objet, comme elles le font dès qu'il
 „ s'agit de l'intérêt commun: elles ont été
 „ médiocrement traitées par la nature. Gui-
 „ puscoa & Vizcaya manquent de grains, &
 „ en sont approvisionnées par Alava, qui,
 „ avec cette seule ressource, n'est gueres moins
 „ peuplée que les deux autres. La grande
 „ cause de cette prospérité commune, c'est
 „ que les trois Provinces de Biscaye font
 „ l'asyle de l'industrie & de la liberté, &
 „ l'on fait quelles merveilles peuvent en-
 „ fanter ces deux sœurs, qui marchent or-
 „ dinairement ensemble. En traversant la
 „ Biscaye, on observe que tout y est animé
 „ par leur présence: rien de plus riant que
 „ ses côteaux, rien de plus brillant que la
 „ culture de ses vallées. „

Le voyageur s'indigne avec raison contre un nommé Masson de Morvilliers, qui sans avoir jamais vu ni l'Espagne ni d'Espagnol, a inféré dans la nouvelle *Encyclopédie* une déclamation brutale & insensée contre la nation & le pays (a), déclamation bien digne de figurer dans ce vaste repaire de menfonges & d'erreurs. „ Un de nos écrivains, „ imbu des préventions générales, chargé „ de l'article *Espagne*, sans connoître ce pays „ autrement que par de vaines déclamations „ ou des relations infidèles, prodigua sans „ ménagement les inculpations les plus graves à toute une nation, que son existence politique, ses vertus & nos intimes „ relations avec elle, devoient lui rendre „ respectable. „

En vengeant l'honneur de l'Espagne moderne, il a la justice de convenir qu'elle est bien inférieure en fait de sciences, à ce qu'elle étoit dans le tems où elle étoit le soutien, & si je puis parler de la sorte, la grande source de propagation de la religion catholique dans tout l'univers, sous Ferdinand, Charles & Philippe. Observation remarquable qui combinée avec le zèle religieux & la sévère orthodoxie qui regnoient alors en Espagne, fait naître des idées bien contraires à ce que nos brochuraires ne cessent de nous dire des progrès & de la chute

(a) Réfutation par l'abbé Cavanilles, 15 Nov. 1784, p. 425. — Par l'abbé Denina, 15 Mars 1786, p. 458. — Obs. div. sur l'Espagne & les Espagnols, 1 Avril 1786, p. 548. — 1 Nov. 1786, p. 360. — 15 Mars 1788, p. 394.

des sciences. „ Sans doute il y a en Es-
 „ pagne , beaucoup plus qu'on ne croit ,
 „ de favans qui cultivent sans faste les scien-
 „ ces exactes ; des érudits qui connoissent
 „ à fond l'histoire & la jurisprudence de
 „ leur pays ; des littérateurs distingués, des
 „ poëtes qui ont de la chaleur & une ima-
 „ gination brillante & féconde. Mais, de
 „ l'aveu même des Espagnols impartiaux ,
 „ il y a loin encore de l'état actuel des
 „ sciences & des lettres au siècle des Ma-
 „ riana, des Solis, des Mendóza, des Am-
 „ broise, des Morales, des Herrera, des
 „ Saavedra, des Sepulveda, des Cervantes,
 „ des Quevedo, des Garcilasso, des Calde-
 „ ron, des Lope, des Vega, &c. &c. Les
 „ universités d'Espagne n'ont plus la même
 „ réputation qu'autrefois ; l'industrie, la
 „ population ne sont pas à beaucoup près
 „ ce qu'elles étoient sous Ferdinand-le-
 „ Catholique, & sous ses deux succes-
 „ seurs (a). „

Il ne faut pas croire cependant que M. de
 B. soit exempt d'humeur, & voye toujours

(a) Henri Swinburn, dans son *Voyage en Es-*
pagne, Paris 1787, porte le même jugement sur
 l'état de ces deux successeurs, si odieux aux petits
 déclamateurs du jour. „ Les regnes de Charles-
 „ Quint, dit-il, & de Philippe II, produisirent
 „ une foule de grands hommes & de bons au-
 „ teurs. Ces siècles furent pour l'Espagne, ce
 „ que celui d'Auguste fut pour Rome. Quelques
 „ années du regne de Philippe III, se ressen-
 „ tirent encore de leur influence. Depuis ce
 „ tems les lettres ont dépéri. „

Les choses sous le vrai point de vue; si en quelques fois des accès très-forts, même à l'égard des choses les plus raisonnables. Par exemple, on fait qu'au lieu de bâtir l'Escorial dans un marais, comme Louis XIV a bâti Versailles, le prudent Philippe l'a placé sur un sol solide, dans le voisinage d'une riche & belle carrière, dans un site plus pittoresque que riant. Et voilà notre voyageur tout déconcerté de ne pas se trouver dans les *champs-élisées* *. „ Le choix qu'a fait Philippe II de cette position „ escarpée & aride, peint bien le caractère „ sombre & farouche que l'histoire prête à „ ce prince. N'en disons cependant point „ de mal. Les Espagnols même de nos jours, „ ne le livrent pas encore à l'animadversion „ de la postérité, comme nous abandonnons notre Louis XI, avec lequel il eut „ plus d'un trait de ressemblance. D'ailleurs „ il faut sur-tout respecter sa mémoire à „ l'approche de ce couvent royal, où il „ n'est appelé que *notre saint fondateur*, „ où reposent ses cendres „. Le mal-avisé Philippe! s'il eût bâti le long d'une belle rivière, dans un vallon fertile & riant, au bout de quelque fauxbourg d'une grande capitale, s'il avoit bâti de jolies guingettes où l'on eût bu à sa santé, on n'en *auroit pas dit du mal*... Mais tenons-nous-en plutôt au jugement des *Espagnols même de nos jours*, qui connoissent sans doute mieux leurs rois que nos voltigeans voyageurs, & qui malgré les efforts du philosophisme, qui commence à les ravager *, respectent encore assez la vérité de l'histoire pour ne

* Promenade de Paris.

* 1 Fév. 1777, P. 96.

pas la livrer à l'animadversion de la postérité (a).

Le lecteur est un peu dédommagé de ces petits écarts par les détails intéressans que donne M. de B. sur ce vaste & magnifique palais. „ Par ce portail on passe à „ une belle cour quarrée, au fond de la- „ quelle est l'Eglise. Cette entrée principale „ ne s'ouvre pour les rois d'Espagne & les

(a) Le moyen de livrer aujourd'hui à l'animadversion de la postérité, un prince mort depuis deux siècles?... Quand deux cens ans après sa mort un prince n'est pas encore jugé, quelle est la postérité qui osera prendre sur elle ce jugement?... Une postérité qui porteroit un jugement contradictoire à celui qui a subsisté généralement parmi tous les bons catholiques, l'espace de deux cens ans, & qui est encore, comme dit l'auteur, celui des Espagnols, & autres chrétiens, même de nos jours; une telle postérité prouveroit une triste révolution en fait de religion & de principes: mais elle n'auroit aucun pouvoir rétrograde sur la réputation des rois & autres grands hommes, que les esprits justes jugeroient en raison parfaitement inverse de ses jugemens. Pour expliquer la haine de cette tardive postérité contre Philippe, il suffit de savoir que par ses efforts & sa vigilance, la religion catholique n'a pas seulement subsisté dans ses vastes états, mais dans une grande partie de l'Europe dont les nouvelles sectes l'auroient bannie; & que c'est lui encore qui lutte aujourd'hui, dans ses moyens, ses établissemens & ses religieuses précautions, contre le philosophisme du jour; qui a sur-tout préparé la résistance que lui font avec tant de constance l'Espagne & le Pays-Bas... En voilà plus qu'il ne faut pour le détester, le calomnier, & poursuivre sa mémoire à outrance. — Voyez le Journ. du 15 Août 1778, p. 561. — Art. PHILIPPE II, dans le *Dict. hist.*

„ princes de leur maison , que dans deux
„ occasions solennelles. La première fois
„ lorsqu'après leur naissance ils viennent à
„ l'Escorial , & lorsqu'on va déposer leurs
„ dépouilles mortelles dans le caveau qui
„ les attend. Là j'ai cru voir le double
„ emblème des portes de la vie & de celles de
„ l'éternité , qui pour les enfans des rois
„ comme pour les plus vils mortels , ne
„ s'ouvrent qu'une fois , & se renferment
„ sur eux pour jamais Tout l'édifice
„ est bâti en pierres de taille d'une espèce
„ de granit bâtard , dont la teinte rembrunie
„ par le tems , ajoute à l'austérité de ce
„ monument. La carrière d'où on l'a tirée
„ est dans le voisinage de l'Escorial , & on
„ assure que cette circonstance est un des
„ motifs qui ont décidé le choix de l'em-
„ placement. Elle fournit des blocs si con-
„ sidérables , que trois pierres ont suffi pour
„ former le chambranle des plus grandes
„ portes , & que chaque marche de l'esca-
„ lier principal n'est composé que d'une
„ seule. — Lorsque la cour n'est point à
„ l'Escorial , ce n'est qu'un vaste couvent
„ où habitent au large près de 200 Hiéro-
„ nymites , sous l'inspection d'un prieur. A
„ l'arrivée de la cour , le couvent se trans-
„ forme en palais. Les moines sont relégués
„ sur les façades de l'Occident & du Midi ,
„ & les principales cellules deviennent les
„ habitations de la famille royale & des
„ personnes des deux sexes qui marchent
„ à leur suite. Le roi lui-même a la sienne ,
„ dans l'espace resserré qui forme le man-
„ che du gril. Philippe II semble en avoir

„ voulu faire un lieu de retraite , où la gran-
 „ deur souveraine vient se cacher à l'om-
 „ bre des autels , & se familiariser avec le
 „ voisinage de son tombeau ; & ses suc-
 „ cesseurs , fideles à ce vœu d'humilité , se
 „ contentent encore de cette modeste en-
 „ ceinte. „

Il faut convenir que ce tableau est bien édifiant pour être celui de la cour d'un grand roi , & qu'il y a nécessairement des mœurs & des vertus chez une nation , dont les maîtres donnent de tels exemples. L'idée que l'auteur donne ailleurs (t. I. p. 85 & suiv.) de *cette cour si réglée dans sa conduite* , comme il s'exprime , *si simple dans ses manières* , forme avec tant d'autres cours un contraste qui est bien entièrement en sa faveur. (a)

Quoi de plus touchant , que le morceau qui suit , de plus propre à provoquer une sensibilité réelle , profonde , précieuse , bien différente de ce qu'on appelle de ce nom dans le jargon d'une philosophie factice ?
 „ Aux deux côtés du chœur commence
 „ une galerie , qui règne le long de deux
 „ faces de l'Eglise , & communique par
 „ quatre portes au premier étage du mo-

(a) Un jour que je dissertois avec un homme aussi instruit que judicieux , sur les diverses formes de gouvernement , je fus surpris de le voir se déclarer avec ardeur pour les républiques *parce qu'il n'y avoit pas de cour*. Mais il ne tarda pas de faire de *ces foyers de corruption* , comme il les appelloit , un tableau si vif & si pittoresque , que son assertion perdit tout ce qu'elle me parut d'abord avoir de paradoxal.

„ nassere : elle est coupée par plusieurs
 „ travées, du haut desquelles on assiste à
 „ l'office divin. C'est là que souvent j'ai
 „ été me pénétrer de ces sentimens pro-
 „ fonds, qui s'emparent de l'ame des moins
 „ dévôts à l'aspect imposant d'un temple.
 „ Celui de l'Escorial prête plus qu'aucun
 „ autre à ces méditations. Sa masse, dont
 „ la solidité a déjà survécu près de deux
 „ siècles, & en survivra vingt autres à son
 „ fondateur, endormi dans son enceinte ;
 „ le souvenir de ce monarque impérieux
 „ qui depuis long-tems n'y reçoit plus d'au-
 „ tre tribut que des prieres funebres, &
 „ dont on croit voir errer l'ombre dans ce
 „ sombre monument de sa frayeur & de sa
 „ piété (a) ; le bruit de cent voix qui en
 „ font retentir les voûtes des louanges de
 „ l'Eternel ; tout y porte l'ame à ce morne
 „ recueillement, auquel elle se complait
 „ mille fois davantage, qu'aux vaines diffi-
 „ pations du monde. Vous qui jetez mal-
 „ gré vous quelques regards d'envie sur ses
 „ grandeurs passageres, & voudriez vous
 „ guérir de cette ambition inquiete qui em-
 „ poisonne vos jours, & peut les rendre
 „ coupables, accourez ici, venez-y rêver ;
 „ vous sentirez votre cœur s'attendrir, votre
 „ raison se fortifier, vos yeux se mouiller
 „ de larmes, & vous sortirez de ce lieu

(a) La *frayeur* unie à la *piété*, n'est autre chose
 que le *timor Domini*, *initium Sapientiæ*. C'est
 pour ignorer cette alliance que la pauvre philo-
 sophie reste toujours dans le bégayement & les
 inconséquences de l'enfance.

„ plus résignés à votre sort , plus humains ,
 „ plus heureux (a) „. Quand on compare
 cet endroit avec ceux où l'auteur prêché
 l'indifférence pour toutes les erreurs , où il
 se passionne pour les moyens de détruire &
 les mœurs & la foi des Espagnols ; on dé-
 couvre sans peine un homme foible qui
 ayant eu de bons principes & ne pouvant
 en effacer l'impression , sacrifie en quelque
 forte malgré lui-même à la philosophie du
 jour , & pour assurer la vogue de son livre ,
 n'a pas le courage d'être lui même.

Il y a bien du sentiment encore , de la
 bonne & chrétienne philosophie dans ce que
 l'auteur dit des mausolées de Charles V &
 de Philippe II. „ Ces deux souverains sont
 „ à genoux , & semblent abaisser leur ma-
 „ jesté devant le roi des rois. Ils occupent
 „ le devant d'une espece de chambre ou-
 „ verte du côté de l'autel , & revêtue in-
 „ térieurement de marbre noir. Ces deux
 „ monumens ont quelque chose de lugubre
 „ à la fois , & de pompeux. En les con-
 „ templant on ne peut se défendre d'une
 „ rêverie profonde sur le néant des gran-
 „ deurs humaines , & sur l'abîme qui les
 „ engloutit. Le calme qui regne autour
 „ d'eux , semble être celui de la mort , con-
 „ tre laquelle les maîtres de la terre s'arment
 „ envain de l'orgueil des tombeaux „ (b)

(a) Autres réflexions & sensations produites
 par l'aspect des temples , par la magnificence
 des cérémonies catholiques , par le chant des
 cantiques saints &c. 15 Janv. 1787 , p. 95 &
 suiv. — 1 Nov. 1787 , p. 379.

(b) L'auteur , un peu oublieux & inconsé-

Il est difficile de faire un résultat bien décidé de tout ce que dit l'auteur de l'Inquisition. On voit sans peine qu'il est disposé à réfuter les contes absurdes débités sur la nature & les jugemens de ce tribunal, & qu'il n'en a pas le courage. Il va & vient sur ses pas, repousse le mensonge & l'accueille alternativement, c'est sur-tout dans la longue, ennuyeuse & souvent contradictoire histoire d'Olivadez ou Olavidez (a). On y voit que cet apôtre du philosophisme, étoit le plus impudent & le plus fanatique des hommes, que tous les objets religieux émouvoient sa bile & le portoient aux plus

quent, ne songe pas à l'attitude où sont ces deux souverains qui abaissent leur majesté devant celle du roi des rois. Cette attitude qui n'est pas celle de l'orgueil, est la seule qui devrait être permise dans les mausolées placés dans les Eglises. N'est-il pas honteux de voir commander encore, morguer ou menacer, jusqu'au pied des autels, des hommes ravalés dans la poussière, & qui déjà n'ont que trop fait tout cela durant leur vie? — Réfl. remarquables sur les images & les statues des Saints, 15 Décemb. 1784. p. 561.

(a) Je n'ai jamais pu savoir au juste le nom de cet Espagnol, *philosophique* par Rousseau & Voltaire avec lesquels il se glorifioit d'avoir eu des entretiens lumineux, qui l'ont engagé à combattre sans ménagement la religion catholique dans l'Andalousie, à abattre les Eglises, à abolir l'usage des cloches, la messe pour les morts, à blasphémer sans relâche contre Dieu & son culte. — D'abord il fut *Olavidez*, puis *Olivadez* *, puis encore *Olavidez*. M. de B. le fait aussi *Olavidez* ou plutôt *Olavidé*, en lui donnant, je ne sais par quelle règle, une terminaison Française.

* 1 Juin
1735, p. 210.

grands excès (a). En même tems le pieux missionnaire qui a osé s'opposer au champion de l'impiété, est traité de *moine ambitieux & vindicatif*. D'ailleurs, que pouvoit ce moine contre un innocent, devant un tribunal que notre voyageur convient être *plus juste encoré que sévère*? Et comment peut-on appeler *sévère* un tribunal qui condamne à quelques prières & à une commode prison un homme qui tout ailleurs, & devant tout autre tribunal, dans les pays même protestans & Turcs, auroit perdu la tête pour avoir entrepris d'abolir la religion nationale *? „ L'Inquisition, dit l'auteur lui-même, pourroit être de nos jours citée „ comme un modèle d'équité & même de „ douceur. Elle prend toutes les mesures „ possibles pour avérer l'exactitude des dé- „ positions qu'elle reçoit. Qu'on ne dise pas „ que le ressentiment d'un ennemi caché „ suffiroit pour provoquer ses foudres Elle „ ne condamne personne sur le témoignage „ d'un seul accusateur, ni sans discuter les „ preuves des accusations. Il faut des dé- „ lits graves & répétés pour encourir ses „ censures; avec un peu de circonspection „ dans ses propos & dans sa conduite, re- „ lativement à la religion, on peut faci- „ lement leur échapper, & vivre aussi tran- „ quillement en Espagne qu'en aucun au-

* 1 Janv.
1783, p.
17. — 1
Juin 1786
P. 210.

(a) Il ne les raconte pas tous; les plus révol-
tans & les plus opposés à la tranquillité publique,
ceux qu'on appelle proprement *crimes d'état*, sont
omis. Voyez le Journ. du 1 Fév. 1779, p. 197;
& du 1 Janv. 1783, p. 15.

„ tre état de l'Europe. — Les défenseurs
 „ de ce tribunal, dit-il ailleurs, prétendent
 „ que l'autorité souveraine trouve en lui
 „ un moyen de se faire respecter, qui en-
 „ chaînant les consciences des sujets par la
 „ terreur religieuse offre un garant de plus
 „ de leur soumission ; qui prévient dans le
 „ dogme & dans le culte, ces variations,
 „ ces incertitudes, par lesquelles le repos
 „ des sociétés n'a été que trop souvent
 „ troublé. Ils prétendent que la religion y
 „ gagne la conservation de son unité & de
 „ sa pureté ; & ils attribuent à l'Inquisition
 „ la tranquillité dont l'Espagne a constam-
 „ ment joui sous ce rapport, tandis que les
 „ autres états chrétiens de l'Europe étoient
 „ livrés en proie à toute l'âcreté des dis-
 „ putes religieuses, au zèle turbulent des
 „ novateurs „ (a). Ces assertions sont si
 évidentes, que notre voyageur, en les rap-
 portant, s'est bien gardé de les réfuter. Il
 dit que „ les antagonistes de l'inquisition
 „ soutiennent qu'elle a constamment écarté
 „ les lumières, qu'elle tient les âmes dans
 „ un assujettissement servile, qu'elle réprime
 les

(a) Un grand prince ne se laissoit pas de faire cette observation, & l'opposoit comme une preuve invincible à toutes les déclamations de mode contre ce tribunal si gênant pour les dogmatiseurs. 1 Fév. 1777, p. 197. Qu'on compare le nombre d'hérétiques ou d'impies exécutés dans les *auto da fe*, avec le nombre d'hommes qui ont péri dans les guerres civiles excitées par les nouvelles sectes ; & on verra que l'on doit à l'Inquisition la conservation d'une bonne partie du genre humain.

„ les élans vigoureux du génie qui produi-
 „ sent les grandes choses &c. „ Mais en
 répétant ces *quolibets*, l'auteur oublie ce
 qu'il a dit de l'état des sciences sous les
 regnes de Ferdinand, de Charles & de Phi-
 lippe, qu'on peut appeller en tout sens le
 regne *des grandes choses*, & où l'Inquisition
 étoit dans toute sa vigueur. Après avoir
 long-tems flotté entre le *pour* & le *contre*,
 il finit par un vœu : „ C'est que les rois
 „ d'Espagne se croient enfin assez sûrs de
 „ la soumission de leurs sujets, de la vigi-
 „ lance de leurs cours de justice temporelle,
 „ & du zele pieux des prélats Espagnols,
 „ pour pouvoir se passer de ce tribunal „
 Ce vœu est bien raisonnable sans doute ;
 mais est-il dans l'ordre des choses que les
 rois d'Espagne peuvent espérer, en voyant
 tout ce qui s'est passé ailleurs, où l'on n'a
 manqué ni de *cours de justice* ni de *pieux*
prélats ? (a)

L'auteur développe avec beaucoup de
 discernement & d'impartialité la constitution
 de la monarchie Espagnole. Voici ce qu'il
 dit des revenus & des dettes de ce royau-
 me. „ La réunion de tous les droits, de
 „ toutes les contributions, ne produisit pas
 „ en 1776 plus de 110 millions de nos li-
 „ vres, & un peu moins dans les deux an-
 „ nées suivantes ; & l'on assure que la dé-
 „ pense excède constamment la recette. Le

(a) Différentes considér. sur cette matière,
 1 Mai 1782, p. 33. — Passage du C. d'Albon,
 1 Mai 1783, p. 9. — Art. ISABELLE. LIMBORCH.
 NICOLAS EYMERICK, dans le *Dict. hist.*

„ ministere est, dit-on, occupé à chercher
„ les moyens les plus sûrs & les moins
„ onéreux de suppléer à ce *deficit*, & de
„ créer en même tems un fonds d'amortif-
„ sement pour les dettes de l'Espagne „ On
lira avec intérêt les détails très-étendus qu'il
nous donne sur les mœurs des Espagnols.
Ce qu'il en dit, est presque toujours à leur
avantage, & pour peu qu'on réfléchisse sur
la nature de l'homme, & qu'on s'abandonne
à des idées de comparaison, on n'aura pas
de peine à reconnoître ici l'influence de la
religion. C'est sur-tout dans le peuple qu'elle
est sensible; & l'on peut dire que dans les
Provinces où la corruption & les égaremens
du philosophisme n'ont pas encore pénétré,
l'Espagne offre un spectacle bien consolant
pour ceux qui aiment encore à voir la vertu
& le bonheur sur la terre. „ Combien il en
„ est de ces parties (je copie ici un voyageur
„ qui voyoit tout aussi bien que M. de B.)
„ qui, pour être peu connues par leurs pro-
„ ductions & par leur commerce extérieur,
„ n'en font que plus intéressantes à obser-
„ ver! Que de choses à dire, par exem-
„ ple, sur l'intérieur des deux Castilles,
„ du royaume de Léon, de la Galice, des
„ Asturies, & combien de particularités
„ vraiment neuves on auroit à nous ra-
„ conter de quelques-unes de leurs peu-
„ plades, qui, peut-être seules en Europe,
„ présentent encore l'image de ces mœurs
„ dont on ne conserve gueres ailleurs que
„ la tradition. Dans les Castilles, au pied
„ des montagnes de St.-Ander &c, on trou-
„ vera avec un reste de ce que la chevalerie

„ avoit de grand & de véritablement res-
„ peçtable, cette simplicité des mœurs pa-
„ triarchales qui est celle de la vertu, cet
„ instinct de probité qui s’y conserve tou-
„ jours pur, parce que ni exemples étran-
„ gers, ni louanges menfongeres ne ten-
„ dent à le corrompre. Qu’il me soit per-
„ mis seulement de citer les Maragatos,
„ espece de phénomène moral, dont il est
„ impossible que ceux qui ont passé quelque
„ tems en Espagne n’aient entendu parler
„ plus d’une fois. Ils n’habitent qu’un très-
„ petit canton, & ce que leurs mœurs fe-
„ ront trouver bien remarquable, ils sont
„ moins agriculteurs que voituriers. C’est
„ presque à eux seuls que sont confiés tous
„ les transports d’argent qui se font dans
„ l’intérieur de l’Espagne; les négocians de
„ Cadix, de Madrid, de Bilbao, leur re-
„ mettent les sommes les plus considérables
„ avec la même sécurité & peut-être moins
„ d’inquiétude que s’ils les laissoient dans
„ leurs coffres. Jamais de marché avec eux;
„ leurs calculs sont ceux de la plus exacte
„ équité, & il seroit aussi injuste qu’inutile
„ d’en faire après eux. Dans leurs villages
„ ils n’ont presque pas besoin d’officiers
„ publics; leur parole, voilà leurs contrats.
„ Quelquefois les curés sont appelés; mais
„ c’est une solemnité & non pas un enga-
„ gement de plus; & si on les suit dans l’in-
„ térieur de leurs maisons, leurs mœurs,
„ non pas austeres parce qu’ils n’ont pas à
„ repousser des vices qu’ils ne connoissent
„ pas, mais douces, & pures, présentent
„ constamment le spectacle si rare de la foi

», conjugale & de la tendresse paternelle ,
 », sans aucun mélange de soupçon ni de
 », foiblesse. „

M. de B. évalue la population de l'Espagne à 11 millions d'ames, & il se fonde sur le dénombrement fait en 1769 par les ordres de M. le comte d'Aranda, alors président du conseil de Castille. Or, ce dénombrement ne porte la population de l'Espagne en Europe, en y comprenant même les présides d'Afrique & les Canaries, qu'à 9,301,728 ames; & l'on peut croire qu'il est encore au-dessus du vrai, si la population de France qu'on porte si lestement à 25 millions, doit se réduire à 14 *.

* 15 Avril
 1784, p.
 610.

Mais qu'importe à l'Espagne d'être plus ou moins peuplée, si ses habitans réels sont heureux, si leur nombre est tel, que la corruption & d'autres fléaux inséparables d'une excessive multitude, ne les atteignent point. „ L'Espagne n'est pas „ peuplée (dit un philosophe qui donne „ d'ailleurs tête baissée dans toutes les pré- „ vention du jour), tant mieux. La popula- „ tion est un grand mal. Le monde est plus „ que complet. Il y a beaucoup d'hommes de „ trop. Il y a long-tems que je le crois, & „ je le croirai tant que je verrai les hôpi- „ taux remplis, des malheureux qui deman- „ dent de l'ouvrage, des fainéans, des va- „ lets, les bras croisés, des commis m'ar- „ rêter aux portes, & les soldats faire l'exer- „ cice „ (a). Qu'il me soit permis de pla-

(a) Avantages réels que l'Espagne perdrait par un excès de population, 1 Mars 1786, p.

cer ici un petit mémoire d'un homme d'état, qui me paroît contenir des vues bien saines & des calculs bien justes.

„ Population ! Population ! Depuis 30
 „ ou 40 ans on n'entend plus que ce
 „ mot là ; il est devenu l'ordre, pour ainfi
 „ dire, ou le cri de guerre de tout ce qui
 „ s'appelle hommes d'état & politiques.
 „ Mais voyons un peu ce que, dans leurs
 „ principes, ce mot-là signifie, si tant est
 „ qu'ils aient des principes, & sur-tout de
 „ bien clairs, & tels qu'ils comprennent
 „ eux-mêmes. „

„ Je conviens d'abord qu'un souverain,
 „ qui ne régneroit que sur des déserts, ne
 „ seroit gueres un souverain puissant, &
 „ qu'à tout homme qui commande, il faut
 „ des sujets, des hommes qui obéissent. Il
 „ faut d'ailleurs des bras pour cultiver la
 „ terre, pour tirer les minéraux de la terre,
 „ pour les travailler, pour élever des édi-
 „ fices, des palais, &c. puis pour défendre
 „ cet état contre ceux qui l'attaquent. Les
 „ hommes font donc la richesse d'un état,
 „ comme ils en font la sûreté ; ils font la
 „ commodité, la gloire de ceux qui gou-
 „ vernent. Ainsi, de ce côté-là, la *maxims*

326. — La Hongrie dans le même cas, *ibid.* — Les Ardennes, 15 Oct. 1780, p. 250. — 1 Fév. 1785, p. 178. — Bonne règle pour juger si la population est au degré où elle doit s'arrêter, 15 Mars 1779, p. 407. — 15 Sept. 1780, p. 86. — 15 Avril 1781, p. 557. — 1 Fév. 1784, p. 169.

„ *bien entendue* , est très-vraie , elle est très-
 „ salutaire. Mais on verra bientôt ce que
 „ nous voulons dire par ces mots de *maxime*
 „ *bien entendue* , & qu'il y a des bornes natu-
 „ relles qu'il faut y mettre , & que nos po-
 „ litiques n'y mettent pas. „

„ D'abord , feroit-ce un bien qu'il y eût
 „ plus d'oiseaux que les nids n'en peuvent
 „ contenir , ou qu'il n'y a des graines pour
 „ les nourrir ? Si les hommes se gênoient ,
 „ s'entr'embarassoient , se conduisoient con-
 „ tinuellement dans tous les chemins , dans
 „ les places publiques & dans les carre-
 „ fours : si presque tous les convives se trou-
 „ voient trop pressés à l'entour d'une table
 „ trop frugale : si les hommes en un mot
 „ étoient jettés dans un coin de terre &
 „ entassés à-peu-près comme une armée de
 „ fauterelles ; y auroit-il là un bonheur bien
 „ digne d'envie ? cela formeroit-il un état
 „ bien heureux , bien florissant ? Ne char-
 „ geons pas le portrait , évitons les carri-
 „ catures , renfermons-nous dans des bor-
 „ nes beaucoup plus étroites , en supposant
 „ un pays aussi peuplé que son état physique
 „ le permet , & pas plus (précision à la-
 „ quelle il est bien facile d'atteindre sur le
 „ papier) , examinons si , dès-lors , cet état
 „ fera fort heureux. „

„ Je suppose un état qui , au plus haut
 „ degré de sa population , puisse contenir
 „ vingt millions d'habitans ; & pour sim-
 „ plifier d'avantage notre calcul , prenons
 „ une de ses Provinces , une de ses villes
 „ de médiocre étendue , & examinons-y les
 „ choses en détail. „

„ Cette ville aura 20 mille habitans ,	
„ ce fera une fourmilliere , comme l'ont	
„ été anciennement quelques-unes des plus	
„ petites républiques du Latium ou de la	
„ Grece , <i>populosissima civitas</i> (si toute-fois	
„ les anciens n'ont pas exagéré dans ces	
„ calculs comme dans les autres). Mais	
„ continuons nos fuppoſitions. Sur ces 20	
„ mille habitans , il y en aura cinq cens	
„ de querelleurs & d'ivrognes.	500
„ Cinq cens de ces débauchés qui	
„ corrompent la ſainteté , l'utilité &	
„ la fécondité des mariages dans leur	
„ fource.	500
„ Un millier de célibataires , non	
„ par amour de la perfection ou de	
„ la religion , mais qui ſont condam-	
„ nés , malgré eux , à l'être , faute	
„ de trouver à ſ'établir , graces aux	
„ préjugés enfantés par nos modes ,	
„ notre luxe , notre façon de gouverner.	1000
„ Mille mendians ou gens à charge	
„ à eux - mêmes & aux autres , des	
„ malheureux , en proie aux horreurs	
„ du beſoin & de la néceſſité.	1000
„ Mille oififs , voluptueux ; cou-	
„ reurs de rues & de ſpectacles ; y	
„ compris les fots , inutiles & dan-	
„ gereux barbouilleurs de papier , &c.	
„ & <i>fruges conſumere nati</i> .	1000
„ Cinq cens malades de maladies	
„ invétérées ou héréditaires , fruits de	
„ la négligence ou de la débauche	
„ des parens.	500

 4500

„ Voilà un quart à-peu-près de la population , tandis que les trois autres quarts ne vivent que pour travailler , & que , dans la totalité , il n'y auroit pas cent bras capables de se lever pour la défense de l'état. O l'heureux pays ! ô la brillante population ! „

„ Je n'ai garde de soutenir que le tableau que je viens de faire , représente fidèlement toute notre Europe , *Dí meliora piis !* Mais j'offre un échantillon , que je demande seulement que chacun compare avec ce qu'il connoît de l'état moderne des choses , & sur-tout avec les belles spéculations de nos grands politiques. „

„ Les hommes qui ne sont pas si politiques , jugeront donc tout bonnement avec moi , que ce n'est pas tant *le grand principe de la population* qu'il faudroit mettre en avant , mais tout uniment celui de nos peres , celui des premiers tems du christianisme , le principe des mœurs & de l'éducation. Celui-là trouvé , l'autre en seroit une suite naturelle , & la plupart des maux auroient disparu de la terre. „



Le guide astronomique, ou calendrier à l'usage des astronomes & des amateurs de l'astronomie, pour l'année commune 1789. Par M. Perny de Villeneuve, astronome, & de la société royale Basquoise. A Paris, à l'observateur royal; à Liege, chez Lemarié. Petit vol. in-12. avec une planche figurative de plusieurs planetes. Prix une liv. 10 f.

QUOIQUE ce *guide* ne soit qu'une compilation faite précipitamment & sans beaucoup de choix, il peut servir à répandre quelque jour sur des objets astronomiques qui fixent aujourd'hui l'attention générale. Voici ce qu'on lit à la p. 79 touchant le volcan que M. Herschel prétend avoir découvert dans la lune, & que nous avons prouvé être impossible dans un globe constitué comme celui de la lune *. „ Cette * 1 Fév. 1787, p. 178, 1 Mars 1788, p. 333. — *Observ. philos. n.* 145, p. 142, note (a)

„ lumière est proche d'*Aristarchus*, & cette
 „ tache est la plus brillante de toutes celles
 „ de la lune, lorsqu'elle est éclairée par le
 „ soleil. Beaucoup d'astronomes l'ont prise
 „ pour un volcan. Je citerai, à cette oc-
 „ casion, ce que dit M. de la Hire (Mém. *philos. n.*
 „ acad. 1706, p. 111). *La petite tache*
 „ *qu'on appelle Aristarque, qui est si bril-*
 „ *lante que quelques-uns ont cru que c'étoit*
 „ *un volcan, & qu'elle avoit une lumière*
 „ *particulière qui la rendoit plus claire que*
 „ *tout le reste de la lune, n'est pourtant*
 „ *qu'une cavité qu'on ne peut distinguer qu'à*
 „ *peine des autres qui l'entourent quand*

„ elle est sur le bord de la lune. Je ne me
 „ permettrai aucune réflexion pour assurer
 „ que c'est un volcan, ou pour le détruire ;
 „ mais je dirai seulement, qu'un ou deux
 „ jours après la nouvelle lune, on voit assez
 „ distinctement une *lumière cendrée*, qui
 „ fait entrevoir le reste du disque de la lune.
 „ Tout le monde fait que cette lumière
 „ n'est due qu'à celle que la terre reçoit
 „ du soleil, & qu'elle réfléchit sur le globe
 „ de la lune ; on verroit même la lune en
 „ conjonction, si le soleil, que l'on voit
 „ en entier, n'absorboit cette lueur terres-
 „ tre, réfléchié, & n'empêchoit de voir
 „ la lune... Quant à la tache *Aristarchus*,
 „ elle est toujours plus brillante. Cependant
 „ si Jean-Dominique Cassini, qui a fait un
 „ grand nombre d'observations sur le disque
 „ lunaire, eût vu dans l'ombre cette tache,
 „ d'une lumière aussi brillante & aussi rouge
 „ qu'on l'a vue, il en auroit sans doute
 „ parlé. L'observateur étoit trop éclairé &
 „ trop scrupuleux pour n'en pas faire men-
 „ tion. — Enfin, si cette lumière apparte-
 „ noit à *Aristarchus*, il arriveroit qu'à cha-
 „ que nouvelle lune on la verroit, & c'est
 „ ce qui n'a pas lieu ; car nous avons cher-
 „ ché cette lumière dans des tems favora-
 „ bles, sans pouvoir l'apercevoir ; & nous
 „ avons remarqué plusieurs fois, le ciel
 „ étant très-pur, que cette tache étoit à
 „ peine visible lorsque les autres étoient fa-
 „ ciles à distinguer. Cette lumière a paru
 „ plusieurs fois blanche, & d'autres très-
 „ rouge. D'où peut donc venir un pareil
 „ changement de lumière ? quelle en est la

„ cause ? Il me semble que si elle étoit pro-
 „ pre à la tache , elle feroit toujours la
 „ même , & qu'on la verroit à chaque nou-
 „ velle lune. — Nous ne nous étendrons
 „ pas davantage sur un article où on ne
 „ peut proposer que des conjectures. Il ap-
 „ partient aux phyficiens de décider s'il
 „ peut y avoir des volcans dans la lune ;
 „ s'il ne peut pas y en avoir , qu'ils ex-
 „ pliquent au moins ce que c'est que cette
 „ lumiere , que l'on ne voit pas toujours
 „ lorsque la lune se trouve dans la même
 „ position par rapport à la terre. „

On voit par tout cela , qu'indépendam-
 ment des obstacles physiques mis par la na-
 ture à l'existence d'un volcan dans la lune,
 les variations de cette tache ne sont rien
 moins que favorables à cette opinion. — Si,
 comme dit l'auteur , il faut pour apperce-
 voir dans la lune un objet d'une toise de dia-
 metre , avoir un télescope qui grossisse 58100
 fois , quelle ne devoit pas être l'immenfité
 de ce crater ! . . . Le tout considéré , je ne
 ferois pas surpris qu'on dût en venir au
trou de M. Ulloa , qui réellement explique
 ces variations d'une maniere naturelle. P. ex.
 pour peu que le trou cesse d'être perpen-
 diculaire , la lumiere ne paroitra plus ; &
 l'intensité , ainsi que la teinte de cette lu-
 miere , dépend évidemment de la proximité
 du soleil , de plus ou moins d'obliquité de
 ses rayons , de la multitude des réflexions &
 réfractions qu'ils essuyent dans ce long ca-
 nal , &c. D'ailleurs , je n'ai gardé d'avoir quelque
 prédilection pour cette hypothese. Peut-être
 saura-t-on à quoi s'en tenir quand on aura

deviné la cause des variations de l'étoile Algol, qui ne sont pas moins embarrassantes.

L'auteur suppose un peu trop lestement que le retour périodique des comètes est pleinement avéré *. Il est mieux fondé en ce qu'il dit des comètes sublunaires. On fait que Newton croyoit que dans leur périégée, la plupart étoient au-dessous de la lune. » Georges Phranza, Protovestiaire des » empereurs de Constantinople, parle en » ces termes, d'une comète qui, en 1454, » éclipsa la lune : » *Durant l'été, dit-il, de 1454, une comète commença à paroître tous les soirs après le coucher du soleil; elle avoit la figure d'une longue épée. La lune ayant atteint son plein, la comète passa devant son disque & l'éclipsa, conformément aux loix qui occasionnent les éclipses des corps célestes.* »

Comme il ne s'imprime plus rien dans quelque genre que ce soit, où il n'y ait quelque platitudo contre la religion, on lit à la p. 47, que *les théologiens trouvoient leur compte en se servant des astres pour en imposer à la multitude.* Huit lignes auparavant il est dit que *les astronomes & les philosophes regardoient les astres comme les causes ou les signes des grands événemens.* Quel tort ont après cela les théologiens, finon d'avoir cru trop légèrement à des charlatans ? (a)

(a) Maniere raisonnable d'envisager l'opinion des anciens sur les présages des comètes & des éclipses, *Observ. philos.* n. 185. édit. de

Pensées morales ; adaptées aux figures de l'ancien testament , qui représentent Jesus-Christ. A Paris , chez Guillot ; à Liege , chez Demazeau. 1788. Prix 1 liv. 10 sols.

IL est difficile de bien saisir les vues de l'auteur & de faire de son ouvrage un ensemble bien déterminé. Il paroît avoir plutôt voulu rapprocher les figures de l'ancien testament des objets qu'ils annonçoient , que de les commenter par des *pensées morales* ; & sous ce point de vue , il eût pu mettre plus de choix & de discernement dans ce genre de rapprochement ; le *Parallelismus* du célèbre Huet eût pu lui servir de guide & de modele. Du reste , tout est édifiant & respire la piété dans ce petit livre. Il y a à la fin un groupe de preuves de cette importante vérité , que la *fausse philosophie ou la raison séduite nous précipite dans le mal*. L'auteur se montre par-tout ennemi de cette raison altière & confidante , qui dans le fond n'est que ténèbres.

1788. — Terreurs des modernes touchant les comètes , bien plus ridicules que celles des anciens , *ibid.* n. 183 & 184.





Œuvres de Lucien, traduites du Grec, d'après une copie vérifiée & revue sur six manuscrits de la bibliothèque du roi; avec des notes historiques & littéraires, & des remarques critiques sur le texte de cet auteur. A Paris, chez Baffien. 1789. 6 vol. in-8vo. de 5 à 600 pag. environ chacun, avec le prétendu portrait de Lucien. Prix 36 liv.

Nous avons déjà quelques traductions de Lucien, soit en totalité, soit en partie. Celle de Perrot d'Ablancourt a joui long-tems d'une grande réputation. Ménage l'appelloit *la Belle infidele* : sa beauté ne seroit pas aujourd'hui reconnue de tout le monde : pour son infidélité, elle est telle qu'il ne faut pas absolument la lire, si l'on veut bien connoître l'original. M. *le Franc de Pompignan* a traduit plusieurs morceaux de Lucien. » La pureté du goût & l'élégance du style (dit le nouveau traducteur) sont le caractère propre des écrits de cet auteur. On retrouve ces qualités dans ses traductions : mais on y regrette qu'il ait trop souvent sacrifié le sens de son original à l'élégance de la diction. C'est principalement dans sa traduction d'*Eschyle*, que ce défaut se fait le plus remarquer. Pas une des difficultés dont ce poëte abonde n'est résolue. A chaque pas le traducteur substitue ses propres pensées à celles du texte. Il crée au lieu de traduire ; & cependant tel est le pouvoir

„ du style sur la plupart des lecteurs Fran-
 „ çois, que malgré ses infidélités extrêmes,
 „ cette traduction a obtenu les plus grands
 „ éloges de la plupart de ceux qui ne con-
 „ noissent pas l'original ». M. l'abbé Maffieu
 a publié, en 1781, chez Moutard, 3 vol.
 in-12, qui contiennent une partie des œu-
 vres de Lucien * ; & à la fin de 1787, trois
 nouveaux volumes, qui font la suite & le
 complément de sa traduction de cet auteur ;
 „ suite qui a paru généralement fort infé-
 „ rieure à la partie qui l'avoit précédée. En
 „ voulant éviter le ton ampoulé & déclama-
 „ toire (reproche que l'on avoit fait aux
 „ trois premiers volumes) il a rendu son
 „ style trivial & languissant. Mais ce qui im-
 „ porte bien davantage à une traduction,
 „ les infidélités sont ici bien plus nombreu-
 „ ses. Les contre-sens trahissent à chaque pas
 „ le secret du traducteur, & prouvent, de
 „ la manière la plus évidente, qu'il n'a tra-
 „ vaillé que sur la version latine de Gesner ».
 On fait une autre observation importante &
 bien fondée. » Si l'on soumettoit, dit-on,
 „ à un léger examen le plus grand nombre
 „ de ces prétendues traductions du Grec,
 „ dont le public est inondé depuis quelque
 „ tems, on verroit que la plupart de leurs
 „ auteurs ignorent jusqu'aux premiers élé-
 „ mens de cette langue ; & peut-être que la
 „ crainte de trouver des juges plus éclairés
 „ & plus sévères, les rendroit plus circonf-
 „ pects ». Fera-t-on un jour le même repro-
 che au nouveau traducteur ? on ne doit pas
 le croire : puisque plusieurs notes qui sont au
 bas des pages, & relatives à l'intelligence du

* 15 Août
 1781, p.
 549.

texte, paroissent prouver qu'il est versé dans cette langue. Cependant après tous les tours de passe-passe dont le public est journellement la dupe, il ne faut répondre de rien.

L'APPRENTI PHILOSOPHE MODERNE.

Conte.

UN philosophe eut pour seul domestique
Jean, frals venu d'un hameau près Riom :
Lointain séjour, où sur leur trône antique,
Regnent les mœurs & la religion.

Quand de ses monts abandonnant les cîmes,
Devers Paris Jean se mit en chemin,
Elevé là dans nos vieilles maximes,
Sage & soumis, c'étoit un bon humain.

Mais son patron, qui traitoit de chimere
Tout frein, tout rang, toute propriété,
Par ce systême avec art débité
Brouilla de Jean la cervelle légère.

Il en avint que, l'esprit-fort, un soir,
Rentrant, cherchant au logis le jeune homme,
Et mille écus ferrés dans un tiroir,
Trouva ces mots où n'étoit plus la somme :

„ Long-tems pour moi ton argent fut sacré :
„ En tes discours à la fin je me fie.
„ Or, de ce trait tu dois me savoir gré,
„ C'est mon hommage à la philosophie. „

 Le R. P. Firmus, capucin, professeur en théologie à Velp, avantageusement connu par un bon traité polémique sur les erreurs modernes & de judicieuses réflexions sur les Décrétales d'Isidore *, propose par souscription un recueil de Sermons en 4 ou 5 vol. petit 8vo. contre les philosophes du jour, les athées sur-tout & les déistes. Ces Sermons écrits en flamand, sont recommandables par la solidité des raisons, & la marche méthodique de l'auteur. C'est le jugement que je crois pouvoir en porter d'après un morceau considérable que j'ai lu, traduit en François. — On pourra souscrire chez Vanhoven, libraire & notaire à S. Thron.

* 1 Févr.
1788, p. 160.

NOUVELLES.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 26 Février). Quelque grande que puisse paroître la perte d'Oczakow, quelque importantes que puissent en être les suites, le grand-seigneur est décidé à pousser vigoureusement la guerre, à faire de nouvelles tentatives, à exécuter d'autres plans, sur-tout celui de reprendre la Crimée, le capitán-bacha sur-tout n'a point perdu courage, & les malheurs qu'il a essuyés, n'ont fait que le rendre plus ferme & plus opiniâtre : ayant observé la construction Russe des chaloupes canonieres, dont la flottille sous les ordres du prince de Nassau lui avoit causé tant de perte, il est, dit-on, parvenu à faire goûter à S. H. le projet d'en équiper sur le même modele au de-là de 200, plus ou moins capables de recevoir à bord depuis 18 jusqu'à 36 matelots & soldats. En conséquence il fait travailler dans l'arsenal avec toute la diligence possible à cette nombreuse flottille, dont il se promet & fait espérer à la Porte les plus grands succès. Comme des chaloupes de cette espece ne peuvent traverser la mer, ou s'éloigner beaucoup de ses rivages, on suppose qu'il les transportera à bord des vaisseaux de ligne, des frégates &c., jusqu'à

l'embouchure du Nieper , où il les mettra en état de combattre , de détruire , s'il est possible , la flottille Russe , & de tenter ensuite d'emporter Oczakow du côté de la mer. On sent les difficultés d'une pareille entreprise ; & à Constantinople même , on tremble sur les suites qu'elle peut avoir. Cependant le crédit du grand amiral triomphe des manœuvres secrètes de ses ennemis.

Les troupes Asiaticques arrivent tous les jours , & on les fait passer successivement à l'armée ; les transports de munitions de toute espece défilent également pour se rendre sur les bords du Danube ; & comme le grand-vizir sollicite depuis quelque tems de l'artillerie de fonte , on en prépare un train considérable , qui se mettra en route , à la fin du mois , lorsque les chemins seront devenus un peu plus praticables.

Nous observons que le ministre d'Espagne , depuis un certain tems , ne paroît occupé d'aucune négociation ; ce qui fait croire que les bons offices de son maître en faveur du rétablissement de la paix n'auront pas le succès que quelques-uns en espéroient. Le parti qui veut la guerre est persuadé , qu'elle deviendra générale dans le nord de l'Europe ; & il ne doute plus de la puissante diversion qui doit être faite en faveur de l'empire Ottoman.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 21 Mars*). Il a été résolu sur la proposition de M. Malakowsky , staroste d'Opoczno , que les starosties seront tenues de verser tous les ans dans le trésor

de l'état, la moitié de leurs revenus, favoir, le clergé 20 pour 100 des siens, & les possesseurs de biens-fonds 10 pour 100. Tous les starostes & autres possesseurs de biens royaux qui perdent par-là la moitié de leurs revenus, quoique très-nombreux dans la chambre, non-seulement n'ont fait aucune réclamation, mais même aucun essai de leur crédit, à l'effet de détourner un coup sensible pour leur fortune; ce qui peut & doit être regardé comme une preuve évidente de l'esprit public qui regne actuellement parmi nous.

Dans les séances suivantes l'on s'est occupé des biens royaux possédés à titre d'expectatives, d'emphithéoses &c. Leurs possesseurs ont été traités avec sévérité, même avec animosité, ce qui ne doit point étonner, puisque l'histoire de toutes les concessions de ce genre, est toujours unie dans l'esprit de la nation, à celle de la diète de 1775 qui signa le partage & fit à la république des maux presque aussi grands que le partage même. Les étrangers doivent favoir, qu'alors les Polonois, quoique anéantis par 9 ans de guerres intestines, & par la barbarie des armées Russes qui commettoient des cruautés, telles que l'Europe n'y croiroit point, si quelqu'un prenoit sur lui de les publier; qu'enfin les Polonois menacés de leur entière destruction par plus de 800,000 hommes de troupes réglées, vouloient résister. Il fallut, en leur montrant d'un côté le fer exterminateur, leur présenter encore de l'autre, la coupe empoisonnée de la corruption. Les premières charges de la répu-

blique & tous ses domaines devinrent le partage de ceux qui voulurent fouiller leur nom par la signature du traité avec les trois puissances ; mais plusieurs nonces résistèrent à cet appât & sortirent de la chambre pour protester contre tout ce qui s'y faisoit. Le prince Antoine Czerwertynski qui avoit déjà accepté une starostie de 100,000 florins de rente, voyant ce que l'on exigeoit de lui, jeta son privilege au milieu de la chambre des états, en conjurant ses collegues de suivre son exemple. Cependant l'inutilité de ces actes de vertu, le faste & la puissance de ceux qui avoient suivi une route opposée, la pente qu'en tout pays la multitude montre à se tourner où elle voit le succès, tous ces motifs réunis produisirent l'*impatritoisme* des dietes subséquentes où la plupart des hommes en crédit ne songerent guere qu'à s'enrichir aux dépens de la république : mais tous ses domaines avoient été, comme nous l'avons dit, donnés à titre viager. Alors on en convoita la survivance & de-là les titres connus sous les noms, d'*expectatives*, de *fancita*, d'*emphithéoses* &c. Cependant le gros de la nation s'indignoit de voir la cupidité tarir ainsi pour plus d'un demi siècle toutes les sources où la république eût pu puiser à l'avenir, & l'on s'en est vengé dans la séance du vendredi.

Mais le public après avoir applaudi à cet acte de rigueur, en attend un de justice en faveur de ceux qui ont acheté des emphithéoses & d'autres semblables titres. Cette cause fut vivement plaidée par le prince Sapieha, maréchal de la confédération de

Lithuanie, qui avant que de parler, rendit aux états assemblés un pareil privilege emphithéotique, de la plus grande importance pour sa fortune, acte de délintéressement & de vertu que nous nous permettons de raconter simplement & sans y ajouter aucun éloge, parce qu'il nous semble que le seul récit en tient lieu.

Voici la note présentée par l'envoyé de Suede.

Le soussigné, ministre résident de Suede, ayant fait passer à sa cour les notes qui lui ont été communiquées le 17 Novembre, se trouve autorisé à témoigner à S. M. le roi de Pologne & aux illustres états confédérés, que le roi, son maître, a reçu cette marque de confiance avec beaucoup de reconnaissance. Le roi, qui a toujours pris & prend en ce moment encore plus, un intérêt sincere au bien & à l'indépendance du roi & de la sérénissime république, ne peut que voir avec satisfaction un prince aussi puissant que le roi de Prusse, prendre à cœur son indépendance.

S. M., qui à l'exemple de ses prédécesseurs, ne peut que s'intéresser vivement au sort d'une nation noble & généreuse, qui se trouve liée avec elle par des intérêts communs, saisira avec empressement toutes les occasions de lui témoigner ses sentimens, & de se réunir avec elle pour une défense commune.

A Varsovie, ce 5 Mars 1789.

Laurent d'Engeström.

Les rapports du corps d'observation que nous avons en Ukraine, nous apprennent que des sentimens haineux se manifestent tous les jours davantage entre notre cavalerie nationale & les troupes Russes; & que plusieurs officiers de cette nation ont péri dans des querelles qu'ils avoient excitées eux-mêmes au sujet de leurs déserteurs. — La dernière note remise à l'ambassadeur de Rus-

tie, pour faire retirer les troupes de cette puissance, est assez modérée; mais la conclusion n'est pas moins positive: il faut que ces troupes évacuent la Pologne sans aucun délai.

E S P A G N E.

MADRID (*le 19 Mars*). Le prince de Nassau est arrivé ici avant-hier de Pétersbourg & en dernier lieu de Paris; & déjà il s'est présenté à leurs majestés. Quoique son voyage n'ait publiquement pour objet que d'offrir ses hommages à notre nouveau monarque, qui l'a toujours fort distingué étant prince des Asturies, l'on ne doute pas qu'il ne soit chargé de quelque commission de l'impératrice près du roi, l'Espagne étant la seule puissance dont la Russie n'ait pas rejeté la médiation. En se rendant à notre cour, ce prince s'est arrêté trois jours à celle de Varsovie, 5 jours à Vienne, & 7 jours à Paris: Et, pendant la courte résidence qu'il fera ici, puisqu'il doit être de retour à Pétersbourg avant le 8 Mai, l'on s'attend, qu'il sera nommé lieutenant-général au service d'Espagne, & qu'il emportera encore la toison-d'or, qui lui avoit été promise par le feu roi. — Le comte de Lacy part demain pour Barcelone, afin d'y remplacer, comme capitaine-général de Catalogne, le comte del Asalto, qui a été rappelé, la cour n'ayant pas approuvé le trop de modération & de complaisance, dont il a usé, en ne réprimant point à tems les excès, qu'une troupe de gens de la campagne commit à Barcelone le 1 Mars. — L'on est actuellement occupé

dans les ports de Cartagene & du Ferrol à l'équipement de plusieurs vaisseaux de ligne & frégates, qui se réuniront à d'autres en armement à Cadix (dans ce nombre un vaisseau de 80 canons) pour former ensemble une escadre d'évolution, commandée par le lieutenant-général don Felix Texada. Quoiqu'elle ne paroisse destinée qu'à exercer nos jeunes marins, il en est qui prétendent, que sa destination sera pour l'Italie, afin d'y aller prendre à bord & conduire en Espagne une princesse fille de l'infant duc de Parme, qu'époufera l'infant don Antonio, frere du Roi.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 4 Mars*). Une tempête horrible survenue dans les environs du bourg de Penamacor, sur nos confins, a mis les habitans dans la plus grande désolation. Au milieu de la nuit du 12 du courant, il s'éleva un tourbillon de vent si impétueux, qu'en moins d'une heure, il causa un dégât immense dans les campagnes, & déracina plus de trois mille arbres. Presque toutes les habitations furent considérablement endommagées, & plusieurs entièrement ruinées. Le couvent des capucins du lieu est tellement bouleversé, que ces religieux ont dû l'abandonner pour sauver leur vie. Le vent devenu moins violent, continua pendant plusieurs heures, & alors on observa qu'il transpiroit de la surface de la terre, une vapeur fort chaude & nuisible à la respiration.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 23 Mars*). Le dessein de brûler la flotte Russe, rapporté d'abord avec des circonstances invraisemblables & contradictoires, n'en a pas été moins réel. Un Suédois de distinction, le baron de Benzenstierna, en est l'auteur. Il s'est réfugié d'abord chez le baron d'Albedyhl, ministre de Suede, qui a tâché de le sauver, mais enfin l'a livré aux commissaires de la cour. Ce ministre est parti le 14 sans prendre congé.

L'ordonnance, portant création d'une nouvelle taxe pour les fraix de la guerre (dont nous avons donné le préambule l'ordinaire dernier) est en date du 11 de ce mois. En voici le précis : 1°. Tout sujet de quelque état, sexe ou condition qu'il soit, paiera un demi p. cent de ses biens-fonds, manufactures, effets & navires. On en excepte les fondations pieuses, les biens des mineurs, les meubles indispensables dans les maisons, les bibliothèques, les cabinets de curiosité & les instrumens nécessaires au labour. 2°. Les employés de l'état, tant ecclésiastiques, que civils & militaires, paieront de leurs gages & pensions 5 p. cent. Ceux qui remplissent des emplois chez des particuliers, depuis le maître d'hôtel jusqu'à la ménagère, paieront également 5 p. cent, pourvu que leurs gages montent à 20 rixdaler pour les hommes & à 15 pour les femmes. Il leur sera retiré 24 schill. p. 10 rixdaler. 3°. Les marchands, les merciers, ceux qui exercent quelque art ou

métier , à la campagne ou dans les villes , paieront 5 p. cent , c'est-à-dire 24 schill. par rixdaler.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 21 Mars*). Le 14 , le grand conseil de guerre , établi à Frédéricshof , commença à examiner ses prisonniers : le brigadier Haftfehr y fubit le premier interrogatoire. Le colonel de Tranefeld , qui a commandé nos troupes au combat près de Quiftrum , a été condamné à mort par le conseil de guerre de Gothenbourg.

Le 17 , la noblesse fut afsemblée extraordinairement depuis 10 heures & demie du matin jusqu'à 7 du soir. Le vice-maréchal lui communiqua d'abord le montant des sommes à répartir , qui est de 72 tonnes d'or ou 1200,000 rixdaler. Puis il fit la lecture d'une lettre du roi , où il est dit : que „ S. M. „ ayant donné aux nobles 3 semaines de tems „ pour qu'ils pussent délibérer sur l'*Acte d'union & de sûreté* , elle vouloit , une bonne „ fois , qu'ils donnassent leur résolution finale „ à cet égard , d'autant plus que l'acte étoit „ signé par les trois autres ordres „. L'acte ayant été lu de nouveau , le vice-maréchal demanda à haute voix : *la noblesse souscrit-elle à l'acte de sûreté ?* Tous les membres répondirent que non. Puis il fit la 2^{me}. question : *la noblesse rejette-t-elle ledit acte ?* Tous , à l'exception d'un seul , répondirent qu'oui. Ce oui fut répété jusqu'à 3 ou 4 fois. Enfin il fut convenu que le corps des nobles présenteroit au roi les raisons qui l'empêchent d'accéder audit acte ,

& qu'il les communiqueroit ensuite aux autres ordres. Le 18 il fut tenu un *Plenum* par les trois autres ordres : on prétend que celui du clergé, quoiqu'il ait signé l'*Acte de sûreté*, n'en a pas approuvé pour cela tout le contenu, & qu'il n'y a apposé sa signature que pour rendre témoignage qu'il en avoit entendu la lecture. On croit, malgré tout cela, que, la pluralité étant pour l'acte, il passera en loi du royaume.

I T A L I E.

ROME (le 20 Mars). On apprend de Naples, que le roi a conféré au cardinal Spinelli, la dignité de protecteur des Eglises des royaumes de Naples & de Sicile près du S. Siege, dignité dont jouissoit ci-devant le feu cardinal Orfini. Cette correspondance directe, que le pape a entamée avec le roi, pourra conduire à une heureuse conclusion des différens, qui ont subsisté depuis si long-tems entre le St. Siege & la cour de Naples. L'on regarde encore comme un heureux présage à cet égard, que le roi a levé la défense de ne plus payer de son trésor la pension de 6000 écus, que les souverains des Deux-Sicules étoient depuis long-tems dans l'usage de payer aux chanoines de Ste. Marie-Majeure à Rome.

La sacrée congrégation pour la propagation de la foi a reçu des lettres ultérieures, relatives à la persécution qu'ont soufferte

* 15 Dé-
cemb.
1788, p.
614

dans tout l'empire Chinois les chrétiens catholiques *. Dans cette commotion générale, il n'y eut d'épargnés que ceux de cette

religion qui étoient connus d'avance au gouvernement, c'est-à-dire, qui, suivant les loix de l'empire, s'étoient déclarés comme tels au tribunal impérial. Les autres qui n'avoient observé ces formalités, furent poursuivis avec la dernière rigueur, dépouillés de leurs biens, jettés dans des cachots, & après une longue & pénible captivité condamnés à un bannissement perpétuel. Il y en eut plus de 400 compris dans cette horrible persécution. Cependant ce ne fut encore rien, en comparaison de celle qui frappa les Chinois qui furent dénoncés comme catéchifans eux-mêmes. La majeure partie de ceux-ci fut condamnée à des travaux si pénibles, que tous y périrent bientôt; d'autres furent destinés à la plus vile servitude, le reste enfin condamné à finir leurs jours dans l'horreur des prisons. Quatre seulement d'entr'eux obtinrent la faveur de se racheter de l'esclavage, pour une rançon considérable dont ils durent l'avance à la générosité d'un autre chrétien. Très-peu eurent le bonheur de se soustraire à la fureur des persécuteurs, & aux recherches criminelles des Mandarins; mais ils doivent se tenir cachés, & ils ont perdu toute espérance de pouvoir exercer désormais leur ministère apostolique. Cette persécution au reste ne fut pas seulement funeste aux hommes, elle le fut pour le moins autant aux choses saintes. Les images, les reliques, les Eglises furent partout renversées & détruites par l'ordre exprès du gouvernement. Il est vrai cependant (aini que nous l'avons rapporté 15 Décemb. 1788, p. 614), que depuis, l'empereur

a paru se repentir des excès, auxquels on s'étoit porté contre les chrétiens, & qu'il en étoit émané un édit plein de bonté qui pouvoit rassurer sur leur sort, & sur celui de la mission apostolique dans ces contrées. Mais ce prince est fort âgé, par conséquent son gouvernement est foible; il ne s'est trouvé que trop d'hommes en place, avides de pillages & de vexations, qui ont continué de profiter des premiers ordres, pour assouvir leur cupidité, & poursuivre rigoureusement tous ceux qui sont soupçonnés d'être chrétiens; de sorte que la voix des ministres évangéliques ne peut plus se faire entendre dans l'intérieur de cette vaste contrée, qu'avec des peines incroyables.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 3 Avril*). Les dernières nouvelles reçues de Suede ont donné une forte commotion à notre cabinet. Le bruit est général que nous allons nous joindre aux Hollandois & aux Prussiens en faveur du roi de Suede. Parmi les adresses de félicitation adressées au roi au sujet de sa convalescence, on distingue celle de la ville de Durham, conçue en ces termes. » La Grande-Bre-
 » tagne, la reine des Isles, l'orgueil des na-
 » tions, l'arbitre de l'Europe, & peut-être
 » du monde entier, la nourrice des arts,
 » de la liberté & de l'indépendance, la
 » terreur de ses ennemis, & l'effroi des
 » tyrans, se trouve aujourd'hui délivrée de
 » l'humiliation dans laquelle elle a été plon-
 » gée. Elle va reprendre sa splendeur, sa

„ puissance , son opulence & sa grandeur ,
 „ par les soins d'un descendant du grand &
 „ illustre Chatham , & de ses collegues dans
 „ l'administration , sous la direction immé-
 „ diate & sous les heureux & doux auspi-
 „ ces de notre très-gracieux & bien-aimé
 „ souverain. Nous présentons au tout-puif-
 „ fant nos humbles adorations & nos vœux
 „ reconnoissans pour son heureux rétablisse-
 „ ment , pour la prospérité de ses jours ,
 „ ainsi que pour la félicité particuliere , la
 „ sûreté politique & le bien général de ses
 „ royaumes. On peut encore dire aujourd'hui
 „ que les vallées rient & chantent , & que
 „ les montagnes sautent de joie , en louant
 „ l'Eternel pour sa miséricorde infinie. „

La priere qui a été faite pour remercier
 le Tout-Puissant d'avoir rendu la santé au
 roi , & qui a été lue le premier Mars , dans
 toutes les paroisses de Londres & de West-
 minster , est de la teneur suivante.

*„ Dieu tout-puissant , pere de toute con-
 solation , & la force de ceux qui mettent leur
 confiance en toi , nous nous prosternons de-
 vant ta divine majesté , & nous avons l'hum-
 ble confiance de t'offrir nos prieres & actions
 de graces , pour avoir daigné jeter un re-
 gard de miséricorde sur notre gracieux sou-
 verain. „*

*„ Tu l'as arraché du lit de la maladie
 & des douleurs ; tu as de nouveau répandu
 la lumiere de ta grace sur lui ; tu l'as béni
 & récompensé pour la foi & la confiance qu'il
 a mise en ta protection. Confirmez , Seigneur ,
 nous t'en conjurons , confirme l'espoir que
 nous avons de la continuation de tes bon-*

tés ; achevez & fortifiez en lui , si c'est ton bon plaisir , l'ouvrage de tes miséricordes „

„ Fais , ô grand Dieu , que le reste de sa vie soit consacré tout entier à ton honneur & gloire ; que son regne soit long & prospère ; afin que nous , ses sujets , puissions annoncer hautement notre reconnaissance & exalter tes bontés & ton amour , & toutes les bénédictions dont tu nous auras comblés sous son administration juste , sage & modérée. Puissions-nous par le secours de ta grace conserver dans tous les tems , & être pénétrés des sentimens d'amour pour ta divine providence , & d'obéissance fidelle à l'autorité loyale de notre roi ! puissions-nous vivre les uns avec les autres dans les principes de la charité chrétienne , & paroître devant toi , ornés des mérites infinis de la vertu & de la piété ! „

„ Enfin nous te conjurons de le conserver en paix & en santé , & de lui accorder la grace qu'à sa mort il passe avec toi dans le sein de la vie éternelle , par Jesus-Christ notre Seigneur & Sauveur. Amen.

On a reçu des nouvelles de l'Inde ; elles annoncent une double révolution dans le Mogol. Voici quelques détails qu'on lit à ce sujet dans les papiers publics de Calcutta. Une révolte ayant éclaté dans le gouvernement de Delhi , Golham-Cadir-Khan profita de l'indolence de Madajée-Scindia , s'empara de la capitale du Mogol , déposa l'empereur , fit passer un fer rouge sur ses yeux , & revêtit des pouvoirs suprêmes (de leur apparence du moins , car il s'en conserva la réalité) Achmet-Schaw. Ces succès

réveillèrent Madajée-Scindia , & fortant de sa léthargie , il marcha en force contre le rebelle , lui livra bataille , le défit , & le mit en fuite. Cette bonne fortune lui fit reprendre bientôt toute son influence , & le bruit étoit général au départ du William-Pitt , que Madajée alloit remettre sur le trône l'empereur quoiqu'aveugle. Phantôme pour phantôme , un aveugle en vaut bien un autre.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 25 Mars*). Le 19 , on vit partir pour Bude les valets de pied de l'empereur , avec quelques officiers qui doivent attendre dans cette ville-là leurs ordres ultérieurs. Mais , le même jour , S. M. fut attaquée d'une fièvre qui a duré 24 heures de suite , & qui a beaucoup affoibli le malade. Ces rechûtes continuelles ne peuvent qu'alarmer la cour , d'autant plus que l'empereur persiste dans la résolution d'aller en Hongrie & de s'exposer à toutes les fatigues de la guerre. Les équipages des maréchaux Haddick & Laudon ne se sont pas encore mis en route , mais ils commenceront à partir la semaine prochaine , les uns par eau & les autres par terre.

Des nouvelles certaines de la Moldavie annoncent que les hostilités commencent déjà dans ces contrées. Une troupe nombreuse de Turcs fit une excursion par Adchud jusqu'à Oka. Dans cette petite ville , il y avoit un poste avancé de 80 volontaires qui furent surpris subitement par les Turcs , & passés au fil de l'épée , à l'exception de deux qui se sauverent. Après

cette expédition, les Turcs mirent le feu à la ville, & se retirèrent. Pendant leur retraite, plusieurs villages ont eu le même sort.

BERLIN (*le 24 Mars*). A l'issue du cercle, qu'il y eut avant-hier à la cour, le roi fit venir dans son cabinet M. de Goltz, major des Gendarmes, auquel S. M. déclara, qu'elle l'avoit désigné son envoyé-extraordinaire à la cour de Pétersbourg, & qu'à cette occasion elle l'élevoit au grade de colonel dans son armée. Le marquis de Lucchesini restera par conséquent à Varsovie, pour y ménager ultérieurement les intérêts de Sa Majesté. Le baron d'Albedyhl, lieutenant au régiment du prince Ferdinand, & frere du ministre de Suede à la cour Danoise, est revenu ici ces jours-ci comme courier de Stockholm, ayant passé dans son retour par Coppenhague. Le baron de Munchausen est arrivé depuis peu de Dresde, Ibrahim Argelino d'Alger, & Achmet Bilaly de Maroc. Ces deux Barbaresques sont capitaines de vaisseau au service de leurs régences respectives.

HALBERSTADT (*le 1 Avril*). Les papiers publics ont fait mention d'une chafuble (a) que la princesse de Prusse fille aînée du roi, avoit promis de travailler de ses propres mains pour l'Eglise des R. P. récollets de
cette

(a) C'est par erreur qu'on a dit, un *pendant d'autel*, dans le Journ. du 1 Octob. 1788, p. 219, & à la p. 235 des *Réflexions sur le Pro memoria*.

cette ville. La gracieuse princesse n'a pas tardé de tenir parole, & vient d'envoyer la chafuble avec un billet écrit de sa main en Allemand, & dont voici la traduction.

Révérènds messieurs, je vous envoie la chafuble ci-jointe, que je vous avois destinée & que j'ai travaillée de mes mains. Je serai charmée, si vous l'acceptez en mémoire de mes bonnes intentions pour vous.

*Du reste je suis, votre très-affectionnée,
Frédérique princesse de Prusse,
Prévôte de Quedlinbourg mp.
Berlin, 21 Fèv. 1789.*

Cette chafuble supérieurement travaillée est estimée à mille écus (a). Les protestans de la ville ayant appris que ce présent venoit d'être fait à ces bons peres par la princesse, ont témoigné une satisfaction extraordinaire. On s'en servira la première fois le jeudi saint, & l'on fait d'avance que l'Eglise fera ce jour remplie de protestans; tant ils prennent part à tout ce qu'il arrive de bien à ces religieux. Leur attachement pour

(a) Voici ce que le R. P. gardien de Halberstadt écrit à ce sujet au gardien de Vreden. *Summo cum gaudio paucis his exponere volui gratiam Berolino nobis concessam; accepi enim de manu principissæ Fridericæ, regis nostri filiæ dilectæ, pretiosissimam casulam, unâ cum stoliâ, manipulo cæterisque ad calicem necessariis, quam priori autumno, hic præsens in conventu, oretenus mihi promiserat. Casula hæc certè regia, filis argenteis, crux casulæ aureis, texta, desuper modo moderno acu phrygiâ picta est. Certè, apertâ cistâ, totus stabam attonitus. Utar eâdem primâ vice feriâ quintâ in Cæna Domini,*

les maisons religieuses semble se renforcer à mesure que la persécution contre elles devient plus violente dans les états soi-disant catholiques.

LIEGE (le 3 Avril). La frénésie du mimisme qui gagne de plus en plus, & ravage la société civile, en même tems qu'elle efface tout vestige de religion & de conscience (a), vient de fixer l'attention de notre évêque-prince, qui a fait publier, le dimanche de la passion, dans les chaires des Eglises paroissiales un mandement pour arrêter ce désordre, & ramener aux devoirs de la vie chrétienne les citoyens de toutes les classes qui s'étoient enrôlés dans de nouvelles troupes de mimes qu'on nommoit *comédiens bourgeois*. Ce mandement est intervenu sur une requête des curés de la ville, conçue en ces termes :

Monseigneur,

De tous les tems, les curés, dans des cas urgens, eurent recours à leur évêque, pour en être secondés; & c'est ce qui amène aujourd'hui les curés de cette ville à vos pieds, monseigneur, pour intéresser votre religion & réclamer votre appui.

Il doit être connu à V. A. combien l'histriionisme a gagné dans notre cité depuis la fatale érection du théâtre. C'est là l'époque de la décadence des mœurs & du triomphe du libertinage.

Ce théâtre même, dont l'innocence & la sainte pudeur ont eu également à souffrir, & contre le-

(a) Diverses Réfl. sur ce grand fléau des mœurs, l'ennemi juré de la décence, de la pudeur, de toutes les vertus; des qualités même corporelles, forces, santé, &c. 15 Avril 1781, p. 560. — 1 Mai 1781, p. 9. — 15 Oct. 1782, p. 251, &c. &c.

quel le zèle des pasteurs, éclairé par des faits multipliés, ne cesse de se récrier, ne suffit pas aujourd'hui à l'insatiable volupté. Il s'est élevé depuis un an, au milieu des calamités publiques, une jeunesse effrénée, qui, montée d'abord sur des trétaux dans un grénier, s'est exercée dans l'art funeste de fomentier les passions & d'attiser le feu dévorant de l'impureté.

Enhardie par les applaudissemens de l'imbécille frivolité, cette troupe d'efféminés s'est bientôt partagée en deux bandes, d'où va se provigner, dit-on, une troisième branche. Un de leurs repaires est même établi sur les immunités ecclésiastiques, comme pour braver le bras séculier sous l'égide des sacrés canons. Les comédiens de profession ont accueilli ces adeptes; ils ont couronné celui d'entre eux qui réussissoit le mieux dans le mimisme, & le lâche, n'a pas rougi de figurer sur leur théâtre! L'honneur Liégeois en a gémi: mais l'infamie, que l'antique & loyale vertu des bons citoyens, que l'Eglise même & les saints Peres ont attachée à cette odieuse profession, est déjà tellement effacée dans l'esprit de nos jeunes gens, que l'on peut présager indubitablement qu'avant l'année révolue, toutes ces troupes se trouveront indistinctement mêlées & confondues, & que Liege ne sera plus qu'une licencieuse Corinthe.

Quoique le bonheur & la tranquillité publique soient intimement liés à la religion & aux mœurs, nous ne parlerons pas, monseigneur, des maux temporels, qui résulteront infailliblement de cette licence. Le luxe, la fainéantise, le déperissement du commerce, la ruine des familles, les vols domestiques, les alliances flétrissantes, les divorces, la scélératesse. Nous laissons tous ces objets à l'animadversion du gouvernement politique, qui ne peut qu'en être alarmé; & faisant abstraction de la personne du prince, que nous révérons, nous n'envisageons ici que celle du respectable pontife qui nous a confié le soin d'une portion du troupeau, dont il a à répondre.

C'est sous cet unique point de vue, que nous avons l'honneur de lui observer, que ces spectacles sont une source de scandales, de débauche, de divi-

fions de familles & de prostitutions ; que tous les devoirs de chrétiens , de paroissiens , de parens , d'époux y sont foulés aux pieds ; que les saints jours y sont profanés ; que les crimes les plus honteux n'y paroissent plus que des foiblesses , & pour tout dire en un mot , que le vice y est arboré , pour servir d'exemple ; & que la sainte loi de Dieu , que Dieu lui-même n'est plus qu'un objet de risée , d'insulte & de blasphème. Ce groupe fait frémir. Il n'est cependant pas surchargé , & nous pouvons en administrer des preuves de fait dans le plus grand détail.

Il est donc plus que tems , à l'approche de la solennité de la Pâque , d'opposer une puissante digue à ce débordement funeste.

Les sacrés canons & nos principes théologiques excluent de la participation des sacremens les comédiens de profession qui refusent de renoncer au théâtre. Ne doit-on pas regarder cette troupe naissante sous un aspect aussi infame , non moins dangereux & plus contagieux encore ? Et n'est-il pas expédient pour la gloire de notre Dieu , pour la consolation des parens désolés (a) , pour le maintien des mœurs , & pour l'honneur d'un gouvernement ecclésiastique , de ranger ces éhontés baladins dans la même catégorie , & de les priver de la communion Paschale , s'ils ne viennent à résipiscence ?

Pour ce qui concerne le sacré tribunal de la pénitence , nous avons des regles , & nous pouvons les suivre , sans avoir à rendre compte , qu'à celui qui jugera les justices.

Il n'en est pas de même de la Communion paschale. Pour nous soustraire à des désagrémens infinis , dans le remède que la religion nous suggere , nous avons besoin de l'autorité de V. A. , autorité d'autant plus efficace pour opérer le bien , qu'elle réunit en elle les deux puissances.

C'est pourquoi nous la supplions humblement , pour qu'en sa qualité d'évêque , elle fasse publier , le Dimanche de la Passion de cette année , un mandement , ou

(a) On voit des écoliers quitter le Collège , on voit des peres de famille négliger leur profession & leurs soins domestiques , pour se jeter dans le mimisme.

un ordre par écrit, qui autorise les curés à refuser la Communion paschale aux suppôts de ces théâtres bourgeois, à moins qu'ils ne fassent conster de leur résipiscence, & à agir à leur égard, comme ils sont en droit de le faire, à l'égard des comédiens de profession.

Ce sera le moyen d'arrêter le cours du mal, & c'est la grace que nous demandons avec la plus vive instance, pour l'avantage temporel & spirituel de nos ouailles, pour l'acquit de notre conscience, & pour l'honneur de la religion, qui attend ce coup de vigueur de la part de ses ministres, &c.

Ainsi fait & arrêté unanimement dans l'assemblée générale des curés du concile de Liege, le 20 Mars 1789.

P A Y S - B A S.

LOUVAIN (le 6 Avril). Il vient d'être adressé à S. Em. une nouvelle dépêche, en date du 24 Mars.

„ L'empereur & roi. Mon cousin, comme il importe de faire cesser bientôt l'inquiétude, où l'on a mis le public sur la pureté de l'enseignement de la faculté de théologie de Louvain, je vous fais la présente pour vous dire, que c'est mon intention, que vous me rendiez compte d'abord de ce que vous avez fait jusqu'ici, pour remplir l'objet de votre mission pour l'examen de l'enseignement dont la faculté est chargée, des termes où vous êtes à cet égard, & de celui où vous prévoyez que vous serez à même de vous déclarer sur la matière. *A tant, &c.*

Deux jours après, c'est-à-dire, le 26 Mars, le cardinal a répondu à cette dépêche de la manière suivante.

„ Sire, Pour satisfaire à la dépêche de Votre Majesté, datée de Bruxelles le 25 du courant, j'ai l'honneur de lui rappeler d'abord le contenu de la réponse que je fis le 12 du même mois à la dépêche du 11; réponse qui consistoit à informer Votre Majesté, que

les deux questions y mentionnées, & que j'avois proposées aux professeurs préposés à l'enseignement du séminaire-général, concernoient la foi ; & que par cette raison elles devoient nécessairement faire partie de l'enseignement d'une école catholique ; qu'en conséquence je me trouvois dans l'impossibilité absolue d'avouer jamais l'orthodoxie de cette école & de ses professeurs, si l'on ne levoit la défense qui leur avoit été faite de me répondre sur ces questions ; & si l'on ne leur rendoit la liberté de me satisfaire sur tous les autres points de la doctrine catholique, dont aucun ne peut être regardé comme étranger à ma juridiction épiscopale, & beaucoup moins à l'examen doctrinal, dont je m'occupe ici ; pris égard que cet examen a pour but de déclarer la pureté & l'orthodoxie de la doctrine, qu'on enseigne à Louvain.

Peu de jours après la réception de la dépêche susdite, je reçus une lettre officielle du ministre-plénipotentiaire de Votre Majesté, en date du 13 de ce mois, qui me réitéroit la même défense : & j'y répondis le 15, comme ci-dessus, en détaillant cependant plus au long les motifs de ma conduite à cet égard.

Et pour ne laisser desirer à V. M. aucun éclaircissement, je prends la respectueuse confiance de joindre ici l'extrait de la réponse, que j'eus l'honneur d'adresser à son excellence, où je m'exprimois en ces termes sur cet important objet : (ici se trouve la lettre insérée dans le dern. journ. p. 538).

En m'écartant de cette conduite, Sire, j'aurois cru manquer à Dieu, dont les jugemens sont toujours présents à mon esprit, dans

l'importante & terrible fonction qui m'occupe aujourd'hui ; j'aurois cru de plus me rendre coupable envers V. M. en trompant la confiance qu'elle me témoigna par sa dépêche rendue publique le 17 Juillet de l'année dernière, où elle m'invite à lui déclarer la vérité sur l'objet présent, & demande mes lumières sur ce que j'y aurois trouvé n'être pas exactement conforme aux vrais principes de l'église catholique.

En conséquence j'ai tout lieu d'espérer que V. M. reconnoitra elle-même la nécessité indispensable de rendre la liberté aux professeurs, pour continuer l'examen doctrinal auquel j'ai dû surseoir dès l'instant, où elle leur fut ôlée.

Entretens je me suis informé des causes, qui avoient donné lieu aux soupçons d'hétérodoxie, qui ont tant alarmé le public, & qui prouvent de plus en plus la réalité du péril, où se trouve la foi dans l'état actuel des choses : car ces soupçons ne me paroissent pas dépourvus de fondement. Les professeurs de Louvain m'ont confessé eux-mêmes qu'on leur avoit mis en mains des livres suspects, & contenant même plusieurs propositions si visiblement repréhensibles, qu'ils refusèrent absolument de faire usage de ces livres. D'autres membres de l'université m'ont avoué la même chose. Le Sr. Stöger avoit mis tout en œuvre pour donner de la vogue à Lauber & Schanza, théologiens qui renouvellent d'anciennes erreurs qui autrefois ont excité de grands troubles dans ce pays. Pehem qui s'est enseigné d'abord à Louvain, & qui s'enseigne encore aujourd'hui à Bruxelles,

perpétue les craintes & les alarmes du public. Voilà, Sire, ce que j'ai découvert jusqu'ici par rapport aux bruits d'hétérodoxie qui affligent Votre Majesté.

Quant au tems, où les matieres seront suffisamment discutées, pour prononcer sur l'orthodoxie de l'école de Louvain, j'ai l'honneur de déclarer à V. M., qu'outré qu'il me sera impossible de jamais l'avouer, si la défense, dont j'ai parlé ci-dessus, n'est point révoquée, j'y prévois dans tous les cas tant de difficulté & d'importance, que je ne saurois encore déterminer le tems où ce jugement pourra avoir lieu.

Je supplie entretens, V. M. de s'assurer de la droiture de mes démarches & de la sincérité de mes intentions, qui me porteront toujours à ne rien négliger de tout ce qui dépendra de moi, pour remplir mes devoirs avec promptitude & empressement ».

Je suis en très-profond respect. &c.

Le Cardinal-Archevêque de Malines.

Autre dépêche du 30.

L'empereur & roi. », Mon cousin, sur le compte qui m'a été rendu de la réponse que vous avez faite, le 26 de ce mois à ma dépêche du 24, ainsi que de la lettre y réclamée que vous avez écrite, le 15, à mon ministre plénipotentiaire, je vous fais la présente pour vous dire, que je suis très-scandalisé, comme tout le monde doit l'être, des subterfuges dont vous usez depuis votre arrivée à Louvain pour retarder & embarrasser la déclaration que j'exige de votre ministère, à l'effet de m'appaiser ainsi que le public sur la calomnie qu'on a sourdement & vaguement répandue contre la pureté & l'orthodoxie de l'enseignement de la faculté de théologie; calomnie dont je ne pourrai que vous envisager comme le fauteur, & vous traiter en conséquence, si vous ne

vous empressez de vous expliquer, sans détour, sur cet enseignement, soit en le reconnoissant orthodoxe, ou en individuant & déterminant les points de doctrine, sur lesquels il ne le seroit pas. C'est manifestement à tort que vous prétendez, qu'il y auroit, de ma part, une défense aux professeurs de ladite faculté, qui vous empêcheroit d'avancer dans votre examen. La défense que contenoit ma dépêche du 11, ne portoit taxativement que sur les deux questions que vous aviez proposées au professeur Dillen, & sur toutes les autres semblables, pour autant qu'elles sortiroient de ce qui fait l'objet de l'enseignement public de la faculté : & c'est votre propre conduite qui a donné lieu à cette dépêche, puisque vous avez captieusement mêlé dans les deux questions susdites, l'affaire de votre séminaire, qui n'a rien de commun avec l'orthodoxie ou la non-orthodoxie de l'enseignement, & dont il ne doit, ni ne peut nullement être question dans l'examen dont vous êtes chargé aujourd'hui. Je veux cependant bien, pour vous donner pleine mesure sur cette désaite, réitérer, comme je le fais par la dépêche ci-jointe en copie à ladite faculté, l'ordre que je lui avois adressé par ma dépêche du 7, en la chargeant de nouveau de répondre à toutes les questions, sans exception, que vous voudrez lui proposer, pourvu qu'elles ne portent que sur des points véritablement & incontestablement doctrinaux, & que vous ne lui demandiez, que ce qu'elle enseigne sur ces points. Je vous enjoins en conséquence de vous occuper, sans délai ni tergiversation ultérieure, à vous mettre à même de me donner au plutôt la déclaration que je vous ai demandée, & j'entends, comme mon ministre plénipotentiaire vous l'a déjà signifié, que vous ne quittiez pas Louvain avant que d'avoir rempli mes intentions à cet égard. J'ai, malgré la conduite équivoque que vous avez tenue ou plutôt qu'on vous a fait tenir jusqu'ici, assez de confiance dans vos vertus personnelles, pour me persuader que dans une affaire aussi grave & aussi importante que celle où il s'agit de calmer toute une nation sur les alarmes qu'on a eu la noirceur de lui inspirer relativement à l'objet essentiel de la religion, vous ne vous écarterez pas de la prudence & de la droiture qui doivent caractériser un vrai pas-

seur, & sur-tout, de la justice qui exige, qu'une faculté célèbre dans tous les tems, par son attachement à la vraie foi, soit réputée & considérée généralement comme orthodoxe, jusqu'à ce que le contraire soit légalement démontré. Vous pouvez vous dispenser, au reste, de perdre du tems à vous informer des causes qui ont donné lieu aux soupçons d'hétérodoxie qui ont alarmé le public; la vraie source de cette calomnie doit vous être assez connue. Je vous chargé de me nommer les professeurs & les autres membres de l'université, qui doivent vous avoir fait les prétendus aveux, dont vous parlez dans votre réponse du 26, relativement à des livres suspects, & de quels livres il a été question. Ce que vous dites touchant les ouvrages théologiques de Lauber & de Schanza, & celui de Pehem sur le droit ecclésiastique, est d'autant plus déplacé, que vous ne pouvez pas ignorer, que les deux premiers de ces auteurs ne sont pas & n'ont jamais été positivement prescrits à Louvain pour l'enseignement de la pastorale, & de la morale, & que s'il s'y trouve peut-être des passages d'une morale trop rigoureuse, il n'est pas dit, pour cela, qu'ils seroient hétérodoxes. Il est de fait d'ailleurs, que personne ne se sert ni ne s'est servi à Louvain de ces ouvrages, & que le ci-devant directeur Stöger ne les a proposés à la faculté, que comme des modèles pour l'ordre & la méthode de l'enseignement, en prevenant expressément les professeurs, qu'ils ne devoient pas s'attacher aux opinions particulières de ces auteurs, & qu'ils avoient pleine liberté d'y corriger tout ce qu'ils jugeroient convenir; enfin pour ce qui regarde Pehem, son ouvrage n'étant stérili par aucune censure légale, & suivi sans difficulté dans d'autres universités catholiques, il peut & il doit l'être aussi dans celle de Louvain, tant & si long-tems qu'il n'est pas démontré, qu'il contient des erreurs contraires à la foi. Vous êtes d'ailleurs autorisé & interpellé de vous expliquer sur les livres quelconques, qui servent à l'enseignement, & vous ne devez pas douter de mon intention de faire rectifier tout ce qui pourroit y être trouvé de reprehensible & sur-tout de mon intention constante & absolue de ne rien introduire ni tolérer dans ce pays, qui pourroit être contraire à la loi du silence sur

les matieres qui paroissent vous inquiéter ; & quant à tout ce qui peut tenir véritablement à la foi & au dogme , mon amour constant & inviolable pour notre sainte religion catholique , dont je suis , par état le protecteur & le défenseur , doit vous être , & à tous mes sujets , un sûr garant que je serai toujours aussi empressé à seconder le zele pur & apostolique des évêques pour écarter avec soin tout ce qui pourroit y porter le moindre préjudice , que prompt à réprimer tout ce que , sous le masque de la religion , ils pourroient oser se permettre contre mes droits , hauteurs & souveraineté , & contre le bien & le repos de l'état. A tant , &c.

La dépêche adressée à la faculté de théologie , en date du même jour , dont il est parlé dans la lettre précédente , portoit ce qui suit.

„ L'Empereur & roi. Vénéral, chers & bien amés , nous vous faisons la présente pour vous prévenir , que notre ministre-plénipotentiaire a fait parvenir au cardinal-archevêque l'avis que vous avez rendu sur les deux questions que ce prélat avoit proposées par écrit au professeur Dillen , & que c'est d'ailleurs notre intention , conformément à notre dépêche du 7 de ce mois , que la faculté réponde à toutes les questions sans exception , que le cardinal-archevêque lui proposera , pourvu qu'elles ne portent que sur des points véritablement & incontestablement doctrinaux & qu'il ne vous demande que ce que vous enseignez sur ces points. A tant &c. „

Enfin le gouvernement , s'appesantissant sur ce que le cardinal a allégué dans sa lettre du 26 concernant les aveux , que lui avoient faits quelques membres de l'université , relativement à des livres suspects , a trouvé bon d'adresser encore à la faculté de théologie , la dépêche suivante en date du 31.

„ L'Empereur & roi. Vénéral, chers & bien amés ; le cardinal-archevêque de Malines expose dans la requête qu'il nous a adressée le 26

de ce mois „ que les professeurs de Louvain lui „ ont confessé eux-mêmes, qu'on leur avoit mis „ en mains des livres suspects & contenant même „ plusieurs propositions si visiblement repréhensibles, qu'ils refuserent absolument de faire usage „ de ces livres, & que d'autres membres de „ l'université lui ont avoué la même chose “. Comme nous vous savons être pertinemment informé de ce qui en est, nous vous chargeons de nous dire d'abord ce qui peut être de la connoissance d'aucun de vous, relativement aux prétendus aveux dont parle le cardinal, & quels sont les livres dont il peut avoir été question. *A tant &c. „*

Réponse de son Eminence.

S I R E,

Si je devois attribuer à la personne de V. M. les choses désagréables, & flétrissantes pour ma réputation, qui se trouvent dans la dépêche du 30 Mars, mon unique recours seroit la patience, le silence, & la consolation que j'aurois, d'avoir été trouvé digne de souffrir pour J. C., dont je crois défendre la cause. Mais je ne saurois croire que V. M. ait pu me prêter par sa connoissance particulière les imputations que contient cette dépêche, après qu'elle a examiné mûrement tous les actes relatifs à mon séjour à Louvain, si quelques faux rapports ne lui eussent fait porter un jugement aussi désavantageux sur ma conduite.

Votre M. recevra, j'espère, ces observations avec d'autant moins de mécontentement & de défiance, que je la puis assurer, que cette manière de traiter un Evêque dans le moment même, où il remplit le devoir le plus important de son ministère avec tout le zèle & la discrétion que la chose exige, est le moyen

le plus efficace, pour perpétuer l'alarme générale, & compléter l'impossibilité de rétablir la confiance publique.

Au reste, pour convaincre V. M. que la captiosité, les tergiversations, ni aucunes manœuvres de ce genre, moyens toujours indignes d'un homme d'honneur & à plus forte raison d'un évêque, moyens d'ailleurs parfaitement inconciliables avec les vertus personnelles que V. M. veut bien reconnoître en moi, n'ont eu aucune part à la conduite que j'ai tenue depuis mon arrivée à Louvain; j'ai recommencé l'examen de la doctrine qu'on y enseigne, quoique la défense adressée aux professeurs de cette école ne soit révoquée par la dernière dépêche, qu'en termes si obscurs & si équivoques, que j'y aurois trouvé d'amples moyens d'insister sur la surseance, si j'avois été réellement guidé par les motifs qu'on me suppose.

J'ai dit en termes obscurs & équivoques: car outre que la dépêche n'exprime pas clairement, si les clauses générales, qui levont l'interdiction susdite, comprennent les deux questions, qui y donnerent occasion; je trouve dans ces clauses générales mêmes des expressions, qui sont de nature à croiser de nouveau le libre exercice de ma juridiction épiscopale, & sur lesquelles j'ai cru devoir m'expliquer, pour m'épargner à l'avenir des reproches semblables à ceux que contient la dernière dépêche.

Je supplie donc humblement V. M. d'observer, 1^o. Qu'ayant droit de connoître & juger de la doctrine, il est incontestablement de ma compétence de décider avant tout, ce

qui est point doctrinal & ce qui ne l'est pas.
 2°. Que l'Eglise ayant le pouvoir exclusif de prononcer sur la foi, je dois regarder comme doctrine hétérodoxe, toute doctrine qu'elle a proscrite comme telle par un jugement canonique, ou qui est contraire à sa croyance universelle, soit que cette décision ou cette croyance universelle obtiennent ou n'obtiennent pas la sanction des loix civiles, auxquelles le dogme n'est aucunement soumis.
 3°. Qu'il est de maxime, en fait de doctrine, que l'enseignement catholique n'exclut pas seulement tout ce qui seroit manifestement contraire à la foi; mais aussi toutes propositions mal-sonnantes, téméraires, scandaleuses ou notées de toute autre qualification, qui est d'usage au for de l'Eglise en cette matière. C'est ce qui quadre parfaitement avec les intentions, que V. M. manifesta en dernier lieu aux professeurs de Louvain par une dépêche, dont le docteur Demazière me fit lecture le lendemain de mon arrivée en cette ville, dépêche par laquelle il leur est enjoint dans les termes les plus formels de s'abstenir des propositions susdites dans leurs leçons.

De ces principes, Sire, il résulte par une conséquence évidente, 1°. Que regardant les deux questions susmentionnées, comme véritablement & incontestablement dogmatiques, je ne pourrai jamais reconnoître pour orthodoxe une école, qui refuseroit de les avouer clairement & cathégoriquement. C'est à tort qu'on m'impute d'avoir captieusement plaidé la cause de mon séminaire particulier en proposant ces deux questions; puisqu'il ne s'y

agissoit que du droit effenciel de l'épiscopat , dont les séminaires particuliers ne sont qu'une dérivation nécessaire , & qui jusqu'ici ne sont entrés pour rien dans l'examen doctrinal.

C'est pourquoi je ne puis concevoir les motifs , qui ont porté les professeurs de Louvain à insérer dans leur résolution le système de V. M. au regard du séminaire-général , & à me donner sur ces deux objets un avis conciliatoire , que je ne leur demandois point , sur-tout après qu'ils m'avoient déclaré verbalement que cette conciliation n'étoit point de leur ressort & qu'elle excédoit la sphere de leurs lumieres.

Au reste , puisque V. M. a jugé à propos de les informer que cette piece m'avoit été remise ; je la reçois pour réponse aux questions que je leur ai faites , me réservant à la prendre en considération dans le jugement final , que je dois porter sur l'orthodoxie de leur doctrine.

2°. Il résulte des principes posés ci-dessus , que Lauber & Schanza ne sont pas seulement des auteurs à rejeter , pour contenir des passages d'une morale trop rigoureuse ; mais aussi parce qu'ils enseignent des propositions , qui renouvellent d'anciennes erreurs.

3°. Quoique l'examen que j'ai fait de Pehem , ne m'ait pas encore mis dans le cas d'individuer tous les endroits que cet auteur pourroit avoir de repréhensibles , il conste du moins que je ne me suis aucunement avancé en le dénotant comme un ouvrage , qui est de nature à inquiéter le public ; puisqu'il renferme certainement beaucoup de proposi-

tions hasardées & de la qualité de celles dont j'ai parlé ci-dessus au premier N^o. 3.

Je ne répéterai pas ici le contenu de mes différentes lettres & réponses afférantes à la matière présente ; je me bornerai à supplier très-humblement V. M. d'observer, que mon devoir épiscopal m'oblige d'y adhérer avec la plus scrupuleuse exactitude

Quant aux aveux relatifs aux livres suspects, qui ont été proposés, tant aux professeurs actuels, qu'à d'autres membres de l'université, je ne puis pour le présent désigner que le docteur Marant, qui m'a avoué, en présence de mon secrétaire, le fait dont j'ai parlé dans ma dernière représentation ; il est très-certain qu'il m'a dit d'avoir refusé un auteur protestant qui lui avoit été mis en mains pour l'histoire ecclésiastique, ajoutant que si on lui avoit proposé Pehem, il l'auroit également refusé. Cet aveu m'a été fait de sa part sans réquisition expresse, pris égard que pour les raisons que j'ai alléguées, je n'ai pu jusqu'ici procéder à un examen exact & circonstancié des livres, qui doivent servir à leur enseignement. Le P. Herfs, docteur en théologie m'a aussi déclaré avec offre de le ratifier au besoin, que la théologie de Schanza, suspecte à juste titre, lui avoit été proposée par le sieur Stöger, non point pour suivre l'ordre & la méthode de cet auteur, puisque le dit Stöger lui avoit préalablement donné cet ordre par écrit, mais simplement pour en puiser la matière de ses leçons.

Quant à Lauber, le P. Fruyt, aussi docteur en théologie, dépose avec offre de le ratifier, que cet auteur lui a été spécialement recom-

mandé

mandé pour l'enseigner. Au reste, j'aurai soin de tenir sur l'objet des livres toutes les informations nécessaires dans l'examen particulier, que j'en ferai, pour convaincre V. M. à cet égard que les appréhensions & les soupçons désavantageux du public n'étoient pas entièrement dépourvus de fondement.

Je supplie itérativement V. M. de ne pas se laisser prévenir d'avantage par des rapports désavantageux sur la conduite que je tiens ici, depuis le jour que j'y suis arrivé, & de se persuader du peu d'intérêt, que je trouverois dans des tergiversations & des défaites, qui dans tous les cas seroient sans motifs; puisque je crois avoir assez manifesté jusqu'ici mes dispositions, pour que tout le monde soit à même d'avouer, que les considérations humaines & particulières ne m'ont point touché, ayant jusqu'ici sacrifié mon repos & ma tranquillité à la loi du devoir.

J'espère que l'intention de V. M. en m'ordonnant de ne pas quitter Louvain avant d'avoir prononcé sur l'orthodoxie de la doctrine qu'on y enseigne, ne s'étend pas jusqu'à me défendre de me rendre à ma Métropole pour y remplir les devoirs de mon ministère pendant la semaine-sainte & les fêtes de Pâques, sur quoi je prie humblement V. M. de me faire connoître ses ordres, ainsi que le jour où je devrai être de retour à Louvain.

Je suis en très-profond respect,
Sire, de Votre Majesté

Le très humble & très-obéissant serviteur.
(étoit signé) J. H. Card. Arch. de Malines.
Louvain, le 3 Avril 1789.

Quelques jours avant cette réponse, en-
Tome I, R 1

fuite des dernières dépêches par lesquelles le gouvernement enjoint à la faculté de théologie de répondre à toutes les questions, que le cardinal-archevêque de Malines trouvera bon de faire sur les matières doctrinales & dogmatiques, S. Em. leur avoit proposé les 5 nouvelles questions que voici.

Quæstiones ab eminentissimo ac reverendissimo domino cardinali archi-episcopo Mechliniensi professoribus studii theologici Lovaniensis propositæ, ut eorum quilibet separatim, suum ad eas responsum scripto det, manu propria subsignatum.

1. *In quo consistit primatus summi pontificis ?*

2. *An pontifex ex jure divino habet primatum jurisdictionis in universam ecclesiam, & in singulos episcopos ?*

3. *Cujus est interpretari canones conciliorum generalium authenticè ?*

4. *An ecclesia habet veram jurisdictionem potestatis coactivæ externæ ?*

5. *An ecclesia infallibili spiritus sancti assistentiâ dirigitur non tantum in definiendis fidei dogmatibus, sed etiam in ferendis decretis morum & disciplinæ ?*

Actum Lovanii die 2 Aprilis 1789.

De mandato suæ Eminentiaë,

J. H. du Vivier, secrèt.

En voici la traduction. 1°. En quoi consiste la primauté du souverain-pontife ? 2°. Le souverain-pontife a-t-il de droit divin une primauté de juridiction sur toute l'Eglise, & sur chaque évêque en particulier ? 3°. A qui appartient-il d'interpréter d'une manière authentique les canons des conciles généraux ? 4°. L'Eglise a-t-elle une vraie ju-

15. *Avril* 1789.

625

jurisdiction de pouvoir coactif extérieur? 5^o.
L'Eglise est-elle dirigée par l'assistance infaillible du Saint-Esprit, non-seulement lorsqu'elle définit des dogmes de foi, mais aussi lorsqu'elle porte des décrets en fait de mœurs & de discipline? — Fait à Louvain le 2 Avril 1789.

Réponse de Monseigneur l'évêque de Bruges, à la dépêche de Sa Majesté du 24 Février 1789.

S I R E,

En acquit des ordres portés en la dépêche de Votre Majesté du 24 Février dernier, me chargeant de les faire signifier à tous les théologiens de mon diocèse, qui n'ont pas achevé leur cours d'étude en cette science, par les voies que je jugerois les plus convenables, & d'en faire constater avant l'expiration du 15 Mars; j'ai l'honneur de l'informer que par lettres circulaires adressées aux doyens ruraux de mon diocèse & aux présidens de mes séminaires à Bruges & à Douai, je leur ai remis à chacun une copie authentique de ladite dépêche, les requérant d'en faire lecture aux théologiens assemblés, qui n'ont pas fini leur cours & se trouvent dans leurs départemens respectifs; à quoi ils ont tous satisfait, comme il consiste par leurs réponses par écrit ci-jointes en original, côtées 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. & 11.

En remplissant ainsi les ordres de Votre Majesté, aussi avant que possible, je la supplie en tout respect de prendre en considération, que mon obéissance ne sauroit envelopper aucun acquiescement à la suppression de mon séminaire épiscopal, non plus qu'à l'établissement du séminaire-général à Louvain.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,
Sire, de Votre Majesté

Le très-humble & très-obéissant serviteur.

(*signé*)† Felix, évêque de Bruges.

Bruges le 12 Mars 1789.

R, r 2

Réponse de Mgr. l'évêque de Bruges à Mr. le comte Baillet, nouveau président du séminaire-général.

Monsieur,

Peu au fait des compliments, comme vous l'avez reconnu lorsque j'eus l'honneur de vous recevoir chez moi l'été passé, je vous prie de vous en convaincre de plus en plus, & d'être persuadé, qu'on ne sauroit être avec plus de sincérité,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

(étoit signé) † Félix, évêque de Bruges.

A Bruges, le 20 Mars 1789.

Réponse de Monseigneur le comte d'Arberg, évêque d'Ipres, à la dépêche de Sa Majesté du 24 Février 1789.

S I R E,

Comme il a plu à Votre Majesté de me charger de faire signifier ses ordres précis aux théologiens de mon diocèse, qui n'ont pas encore achevé leur cours d'étude en cette science, de se rendre incessamment au séminaire-général de Louvain; j'ai l'honneur de faire rapport avec la plus respectueuse soumission, qu'ayant fait convoquer par lettres les individus de se rendre ici, il leur a été fait lecture aujourd'hui par deux fois du décret impérial de Votre Majesté du 24 Février: au surplus, Votre Majesté voudra bien se persuader, que je ne puis me départir en aucune manière de ce que je dois à mon ministère & au cri de ma conscience; que la démarche que je viens de faire, est en acquit de ses ordres suprêmes, mais je m'en tiendrai constamment & inviolablement, avec la grace de Dieu, à ce que j'ai eu l'honneur de lui exposer très-humblement dans mes représentations précédentes.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire, de Votre Majesté

Le très-humble & très-obéissant serviteur.

(signé) † Charles, évêque d'Ipres.

A Ipres, le 10 Mars 1789.

15. Avril 1789.

627

Réponse du même au comte Baillet, nouveau président du séminaire-général.

J'avois appris par une lettre ministérielle votre nomination à la présidence du séminaire-général de Louvain. Je ne fais, Monsieur, si vous y ferez plus heureux que ceux qui vous ont rapidement précédé dans cette carrière, ni si vous aurez plus de satisfaction qu'eux. Pour moi, j'ai celle de vous assurer que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,
Votre très-humble & obéissant Serviteur.

(signé) † Charles, évêque d'Ipres.

A Ipres, le 21 Mars 1789.

Extrait d'une lettre de Luxembourg, en date du 25 Mars. » Je vous envoie une pièce intéressante pour les lecteurs que vous avez dans ce pays. C'est une lettre de M. l'archevêque de Paris, adressée à l'auteur d'un ouvrage qui depuis un an a fait beaucoup de bruit, tant ici que dans l'électorat de Trèves.

A M. l'abbé Havelange, prêtre, ci-devant professeur en théologie à Luxembourg. »
» J'ai fait examiner, monsieur, l'ouvrage
» que vous m'avez adressé, portant pour
» titre : *Ecclesiæ infallibilitas in factis doctrinalibus demonstrata &c (a)*. Il résulte
» du compte qu'on m'en a rendu, que vous
» avez traité parfaitement l'importante question de l'infailibilité de l'Eglise dans les
» jugemens qu'elle porte sur les faits dogmatiques. Vous y avez exposé avec toute
» la clarté possible la bonne & saine doctrine, sur cet objet. Non-seulement vous l'avez
» appuyée sur les principes les plus solides

(a) J'en parlerai avec quelque détail au premier moment de loisir, pour éclaircir ce que j'ai dit sur cette matière, 1 Juin 1787, p. 186. — 15 Juin 1787, p. 263.

” & les plus convaincans, mais vous avez
 ” répondu encore à toutes les objections
 ” de la maniere la plus victorieuse. Il est
 ” aisé de comprendre après cela, ce que
 ” l'on doit penser de la these dressée par
 ” le sieur Haubs, & soutenue en 1787 sous
 ” sa présidence. ”

” J'applaudis bien sincèrement à l'usage
 ” que vous faites de vos talens, & vous
 ” ne devez pas douter des sentimens de l'es-
 ” time parfaite que vous m'avez inspirée
 ” & avec laquelle je suis,

Monsieur,

*Votre très-humble & très-
 Obéissant serviteur.*

(étoit signé) *L'archevêque de Paris.*
Paris le 22 Février 1789.

F R A N C E.

PARIS (le 5 Avril). Mr. le marquis d'Osmond a été nommé ces jours derniers ministre-plénipotentiaire de France auprès des états-généraux de Hollande. M. le marquis de Vergennes, ambassadeur en Suisse, ayant demandé sa retraite, on assure qu'il sera remplacé dans ce poste, par M. le marquis de Verac. — On débite pour nouvelle que les deux cours impériales ont fait demander à la république de Hollande une réponse claire & cathégorique, sur le parti qu'elle prendroit dans le cas où le fléau de la guerre viendrait à étendre ses ravages, soit dans le nord soit ailleurs. Mais on ne dit pas qu'il y ait encore de réponse donnée. Au reste jamais la république n'a tenu ses secrets plus scrupuleusement que depuis

la dernière révolution ; rien ne perce au-dehors de ce que font & résolvent les états-généraux. — Le bruit qui veut que l'électeur de Bavière ait accédé à la confédération Germanique , ne s'est point encore démenti. On ajoute même aujourd'hui que son état militaire va être porté à 50 mille hommes effectifs , dont le duc de Deux-Ponts aura le commandement suprême.

Le roi étoit monté , il y a quelques jours , sur les échafauds qui servent autour de la salle des *Menus* , à aggrandir ce vaisseau destiné à recevoir les membres de l'assemblée nationale. Une planche a fléchi , & s'est rompue sous S. M. Le monarque s'est attaché fortement au boulin qui s'est trouvé à côté de lui. Un garçon charpentier s'est empressé de venir à son secours , & a su tirer le monarque sur la planche la plus voisine de celle qui s'étoit rompue.

On dit aujourd'hui que les états généraux font remis au 5 Mai. — M. de Calonne revenu d'Angleterre en Flandre , & cherchant à se faire élire représentant de cette Province a couru quelque danger à Bailleur , d'où , dit-on , il s'est retiré dans la Flandre Autrichienne. — Les disputes , les duels , des troubles de tous les genres se multiplient dans la plupart des Provinces. On accuse quelques curés de nourrir l'esprit d'anarchie qui agite le peuple. Des évêques sont en danger d'en être la victime. Celui de Sisteron , frere de feu M. de Suffren , prélat charitable & du plus grand mérite , a manqué d'être tué. Il a été lapidé dans les formes à son entrée à Manosque. On

ignore s'il pourra en revenir. Le commandant vient de faire marcher un détachement pour contenir la populace de cette petite ville. Le parlement a aussi envoyé une commission pour informer contre les coupables. Le prélat a été d'autant plus sensible à tous ces excès, qu'il avoit pour la ville de Manosque une prédilection toute particulière, & que dans les horreurs de la disette qui s'est fait sentir là comme dans les autres endroits de la Provence, il y avoit répandu plus de 20,000 liv. d'aumônes. — M. l'évêque d'Orange a également reçu de ses ouailles des marques de mécontentement qui lui ont été d'autant plus douloureuses, qu'il avoit montré peu auparavant à son peuple un attachement qui auroit dû lui gagner tous les esprits ; car à la mort funeste de l'évêque de Grenoble on a proposé ce siege à celui d'Orange, qui l'a refusé, quoique le premier soit beaucoup plus avantageux que l'autre.

On dit que Mgr. le duc d'Orléans demandera aux états généraux l'établissement du divorce. Mais comme en cas que les états accèdent en cette demande, le royaume cesseroit d'être catholique, l'indissolubilité du mariage étant un des points fondamentaux de la morale & même du dogme catholique (a), on ne

(a) Dès-lors on établiroit une polygamie successive, plus scandaleuse & plus nuisible que la simultanée ; la luxure toujours croissante, & devenue la première des passions dominantes, exerceroit dans cette nouvelle législation un empire terrible. Hélas ! qui peut calculer les suites d'une si alarmante innovation ? — Dern. Journ. 507.

croit pas ni que S. A. R. insiste sur cet article, ni que les états-généraux puissent jamais l'adopter.

Nous sommes inondés de *Discours* académiques. On voit circuler tous ceux qui ont été prononcés le 29 Décembre, à la réception de M. le chevalier de Boufflers à l'académie Françoise. Dans le *Discours* de ce chevalier on a admiré l'art avec lequel il a parlé de la *charité* de feu l'archevêque de Lyon. » Il montra constamment » l'homme de bien sous les traits les plus » mâles & sous les formes les plus douces, » & nul ne fut mieux que lui mêler dans » sa conduite & dans ses manieres, cette » humanité, cette bienveillance; *servons* » nous du terme consacré par le langage » de son état. & par le souvenir de ses actions, cette *charité* (a) qui donne la vie

(a) Voilà comme le mot de *charité*, mot de bigoterie & de fanatisme, peut être encore employé par un académicien ingénieux. Il suffit de s'excuser sur le langage des prêtres. Mais voici un autre philosophe * bien moins délicat que M. le chevalier de Boufflers, qui certainement n'a pas le langage des prêtres, & qui cependant parle de la maniere suivante : „ Le sens du mot de „ *charité* est d'une profondeur sublime. La *charité* „ est au-dessus de la *bienfaisance*. C'est sous l'œil „ de Dieu qu'on soulage son prochain comme „ son frere. Il y entre de l'adoration, du respect, du sentiment, c'est l'amour de la créature comme ouvrage du créateur ! Après le „ Saint nom de Dieu le mot *charité* est celui qui „ doit occuper le premier rang dans toutes les „ langues humaines „. — Div. Réfl. sur le mot *charité*, 1 Janv. 1778, p. 13. — 1 Oct. 1787, p. 231, & autres *ibid.*

* Mr. Mercier, *Tableau de Paris.*

„ à la vertu , & sans laquelle le bien qu'on
 „ fait n'est qu'un devoir , au lieu d'être
 „ un délice „. — Dans les *Discours* prononcés le 26 Février à la réception du duc de Harcourt , on a remarqué dans celui du duc récipiendaire , ce passage consolant pour la nation. „ Je ne puis vous annoncer que
 „ des espérances : mais un naturel charmant , une sensibilité douce , la justesse
 „ des idées , la facilité du mot propre , le
 „ goût de la lecture , le choix des amuse-
 „ mens , ne peuvent-ils pas présager un
 „ caractère , & motiver l'intérêt que prend
 „ la France au retour de la santé de M. le
 „ dauphin „ ? Cependant depuis quelque
 tems cet enfant précieux a donné encore
 des inquiétudes , & une foiblesse sur-tout à
 beaucoup alarmé les médecins.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 15 Mars). On fait ici tous les préparatifs nécessaires pour avoir une armée de 60 mille hommes en Finlande. La flotte qui agira de concert avec cette armée , & dont le commandement est destiné au prince de Nassau , consistera en 150 tant galères que chaloupes armées.

Par un ukase de notre impératrice , en date du 11 Février , on vient de mettre en circulation des billets de banque pour 25 millions de roubles. Ces papiers auront cours & seront reçus dans le commerce comme de l'argent ; l'état les rachètera peu à peu , dès que les circonstances permettront de réserver une partie des fonds pour cet amortissement.

M O R T S.

Michel Pouvard de Fourqueux , chevalier , seigneur de Fourqueux , Feuillancourt & autres lieux , ministre d'état , est mort à Paris le 7 Avril , regretté pour son exacte probité , pour ses vertus chrétiennes & sociales.

Chrétien-Louis baron de Wurmfer , lieutenant-général des armées du roi , grand'croix de l'ordre du mérite militaire , chevalier de l'ordre équestre de St.-Georges , directeur de la noblesse franche & immédiate de l'empire , au Cercle de Suabe , canton de l'Ortenau , membre du corps de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace , &c. est mort à Paris le 18 Mars.

Jean-François de la Rochefoucauld , vicomte de la Rochefoucauld , maréchal des camps & armées du roi , chevalier de ses ordres , lieutenant-général pour le roi au gouvernement du royaume de Navarre & province de Béarn , seigneur baron de Surgeres , comte de Morville , baron de Venisy , est mort à Paris le 25 Mars.

André-Maximilien Guislain de Béthune , chevalier , baron de Béthune-Hesdigneul , des anciens comtes souverains d'Artois , colonel de cavalerie & ancien officier supérieur des gendarmes de la garde ordinaire du roi , est mort à Paris le 6 Avril.

François-Joseph Terrasse Desbillons , connu dans toute l'Europe savante par ses charmantes Fables latines , est mort à Man-

heim le 19 Mars, d'une hydropphie de poitrine. (*Nous donnerons l'ordinaire prochain une notice de sa vie & de ses ouvrages*).

NOUVELLES DIVERSES.

On apprend de Stockholm , en date du 28 Mars, que les trois états ont décidément, adopté le plan d'union, quoique les nobles persistent à le rejeter, & que la diete ne tardera pas d'être dissoute. — Les nouvelles de Provence & de quelques autres provinces, parlent de plusieurs émeutes & de commotions populaires qui continuent à faire craindre pour la tranquillité des états-généraux. Cependant parmi plusieurs scènes très-férieuses, il s'en passe aussi de comiques, comme l'on voit par une lettre d'Aix en Provence en date du 25 Mars. „ Le comte de „ Mirabeau, de retour de Marseille où il „ a eu les honneurs du couronnement & les „ triomphes les plus distingués, n'a pas été „ moins bien accueilli dans notre ville, où „ il vient de s'établir marchand de draps. „ Le jour qu'il a ouvert son magasin, il a „ fait une vente de 15 mille francs. Ce „ gentilhomme a voulu démontrer que la „ noblesse ne déroge point en travaillant. „ — On écrit de Berlin qu'il y est arrivé deux couriers extraordinaires de Varsovie pour informer le roi qu'un nouveau corps de troupes Russes venoient d'entrer sur le territoire de Pologne du côté de l'Ukraine; cette nouvelle a donné lieu à la tenue d'un conseil après lequel il a été expédié un courier à Londres; & l'on attend le retour de ce courier avec impatience. Les

Ruffes avoient déjà environ trois mille hommes en Ukraine pour veiller à la conservation de leurs magasins , & comme ils ont été informés que les Turcs faisoient quelques mouvemens de ce côté-là , ils ont jugé convenable de renforcer leurs postes , & le comte de Romanzow y a fait passer quatre mille hommes de plus. — *Extrait d'une lettre de Vienne , du 29 Mars.* » La fièvre dont l'empereur se trouve incommodé depuis 10 jours , ne lui ayant pas permis de sortir de ses appartemens , le cercle fut contremandé dimanche dernier à 8 heures du matin. Depuis ce moment , les nouvelles touchant l'état de S. M. ont été de plus en plus satisfaisantes , & l'on espere qu'elle fera dans peu à même de sortir & de paroitre en public. En général , les médecins ne sont pas entièrement tranquilles , vû la fréquence de ces rechûtes , & l'affoiblissement progressif des forces de l'auguste malade , qui est à présent extrêmement maigre. Les remèdes , qu'on lui a donnés jusqu'à ce jour , n'ont pas encore produit l'effet que les médecins s'en étoient promis ; ce qui prouve que le mal est plus invétéré , qu'ils ne l'avoient d'abord cru , lors de la dernière consultation. Il est aisé de penser , qu'actuellement on ne parle point du départ de S. M. pour l'armée ; & à mesure que ses incommodités deviennent plus opiniâtres , on se flatte qu'elle n'ira point s'exposer à en contracter de plus graves encore. On attribue à un des premiers médecins d'avoir fait , ces jours derniers , à l'empereur une déclaration très-franche touchant les dangers , auxquels ses

jours précieux seroient exposés en Hongrie, si S. M. alloit de nouveau respirer un air mal sain, & se livrer à des fatigues au-dessus de ses forces. Quoi qu'il en soit, il est à croire que l'empereur suivra maintenant les conseils des médecins, & qu'en supposant un rétablissement total d'ici au printems, il s'abstiendra de séjourner en Sirmie ou dans le Bannat. M. le maréchal baron de Laudon se trouve depuis quelques jours dans le fond de son lit, tourmenté par une toux, qui alarme sa famille & ses amis. Comme il se portoit beaucoup mieux au commencement du mois, & que sa rechûte date du jour qu'il fut à l'audience de S. M. I., on présume que des causes morales peuvent avoir influé sur sa santé. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. le maréchal a fait des plaintes fort vives au sujet du désordre qui régnoit en Croatie & en Esclavonie, où les troupes manquoient presque totalement de pain; ce qui étoit l'effet de la négligence des commissaires chargés d'un article aussi important. Il est certain encore, que les commissaires ont trouvé le moyen de se justifier, & même de faire voir, que le mal n'étoit point si grand qu'on l'avoit représenté à M. le maréchal : leur opposition à son sentiment a dû lui attirer, dit-on, quelque désagrément, qui dans son état a beaucoup altéré sa santé. On assure que les médecins viennent de déclarer à M. le baron de Vins, qu'il ne pouvoit se rétablir que dans un espace de 4 ou 5 mois; c'est-à-dire, qu'il ne pourra faire la campagne en Croatie; voilà donc encore un de nos plus habiles géné-

raux enlevé à l'armée, lorsqu'elle auroit le plus besoin de lui, non-seulement à cause de ses talens militaires, mais aussi par les connoissances locales du théâtre de la guerre dans cette province-là,, — Le cardinal-archevêque de Malines a quitté Louvain, pour remplir les devoirs de son ministere durant le tems de Pâques dans sa Métropole.



Le *Porc* est le mot de la dernière énigme.

A LA moitié du monde on me voit nécessaire,
Et pour l'autre jadis je ne servois de rien;
Il n'est usage ici plus commun que le mien,
Et je suis composé de forme & de matière.

Sans que je sois captif, je porte mon lien,
J'ai des bords & ne suis ni fleuve ni rivière;
Je n'eus jamais de vie & c'est chose ordinaire
Que l'on fait cas de moi, quand je me porte bien.

Sans titre & sans noblesse, aux climats où nous
sommes

On me voit élevé par-dessus tous les hommes;
Je m'abaisse au bon jour, je m'abaisse à l'adieu.

Je suis utile au fou, je suis utile au sage;
Devant les grands seigneurs je suspens mon usage;
Et la civilité me chasse de mon lieu.



T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	591
POLOGNE	(Varsovie.	592
ESPAGNE	(Madrid.	596
PORTUGAL	(Lisbonne.	597
DANEMARCK	(Copenhagen.	598
SUEDE	(Stockholm.	599
ITALIE	(Rome.	600
ANGLETERRE	(Londres.	602
ALLEMAGNE	{ Vienne.	605
	{ Berlin.	606
	{ Halberstadt.	ibid.
	{ Liege.	608
PAYS-BAS	(Louvain.	611
FRANCE	(Paris.	628
RUSSIE	(Petersbourg.	632
MORTS.		633
NOUVELLES DIVERSES		634



T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature,
depuis le 1 Janvier 1789.

<i>A</i> Dieux (les) du duc de Bourgogne & de l'abbé de Fénelon son précepteur, 1 Fév.,	183
<i>Administration</i> (l') de Sébastien-Joseph de Carvalho, 15 Mars,	413
<i>Almanach littéraire</i> , par M. d'Aquin, 15 Janv.,	109
<i>Analyse & examen</i> de l'Antiquité dévoilée, du Despotisme Oriental & du Christianisme dévoilé, par un solitaire, 15 Janv.,	107
<i>Année Françoise</i> , ou vies des hommes qui ont honoré la France, par M. Manuel, 15 Fév.,	269
<i>Apocalypse</i> (sur l'), par un prêtre François, 1 Avril,	504
<i>Apprenti</i> (l') philosophe moderne, 15 Avril,	590
<i>Balance naturelle</i> , ou essai sur une loi universelle; par M. de la Salle, 15 Fév.,	243
<i>Bibliothèque portative des Peres de l'Eglise</i> , 15 Mars,	423
<i>Bonne compagnie</i> (la), 15 Janv.,	112
<i>Brochures</i> (les), dialogue entre un provincial & un libraire, par M. S. *** D. M., 1 Janv.,	28
<i>Contrôleur général</i> (le) 1 Mars,	349
<i>Développement du catéchisme des dioceses de Cambrai, de Liege & de Namur</i> , par l'abbé P. J. D. prêtre, 1 Avril,	499
Tome I.	S s

- Deux (les) voisins*, 15 Fév., 270
Dictionnaire de synonymes François, par
 feu le R. P. *Timothée de Livoy*. Nouvelle
 édition corrigée, &c. par *Mr. Beauzée*,
 15 Mars, 429
Dissertatio biblico-canonica, de eo quod in
 casu adulterii alterius conjugum, &c. 1
 Avril, 507

Eloge philosophique de l'Impertinence, ou-
 vrage posthume de *M. de la Bractéole*,
 15 Mars, 416
Encyclopédie méthodique, par *Mr. l'abbé*
Bergier, 1 Avril, 496
Epistola in forma Brevis, a *S. S. Domino*
Pio VI, scripta episcopo *Motulenti*, 1
 Mars, 347
Essai sur les bornes des connoissances hu-
maines; par *M. G. V. D. V.*, 1 Mars,
 338
Etrennes de Mnémofyne, ou recueil d'épi-
 grammes & de contes en vers, 1 Janv., 29
 — *pieuses*, ou souhait d'un chrétien pour
 l'an 1789, 1 Fév., 190
Etudes de la nature, par *M. Bernardin de*
Saint-Pierre, 15 Janv., 83
Extrait des discours qui ont concouru pour
le prix de l'académie des sciences, 15
 Janv., 95

Gascon (le) prudent, 1 Mars, 350
Guide astronomique (le), par *M. Perny de*
Villeneuve, 15 Avril, 583

Hedderich (in fratris Philippi) dissertatio-
nem juris ecclesiastici, de *juribus ecclesiæ*
Germaniæ in conventu Emfiano explicatis,
 1 Fév. 186

<i>Histoire naturelle des quadrupedes ovipares ;</i> <i>par M. le comte de la Cepede, 15 Mars,</i>	401
— <i>de mademoiselle de Sirval, ou le triom-</i> <i>phe du sentiment, par Mr. Tournon, 1</i> <i>Avril,</i>	510
<i>Mariage (le) manqué, 15 Fêv.</i>	271
<i>Méditations de Frédéric, baron de Trenck,</i> <i>dans sa prison à Magdebourg, 1 Mars,</i>	341
<i>Mémoires du comte de Hordt, gentilhomme</i> <i>Suédois, écrits par lui-même, 15 Mars,</i>	425
<i>Messe (Il progetto &c. le projet de célé-</i> <i>brer la) en langue vulgaire, 1 Janv.</i>	27
<i>Missions dans la Chine, & nouvelles persé-</i> <i>cutions, 15 Avril,</i>	600
<i>Monde (le) comme il va, 1 Janv.,</i>	31
<i>Moyse, considéré comme législateur & comme</i> <i>moraliste, par M. Pastoret, 1 Janv.,</i>	5
<i>Note sur Charles III, roi d'Espagne, tirée</i> <i>du voyage en Espagne, par Swinburn, 15</i> <i>Janv.,</i>	122
— <i>sur un événement qui rappelle la mort</i> <i>du dauphin duc de Bourgogne, 1 Janv.,</i>	54
— <i>sur le thermometre</i>	ibid. 58
— <i>sur le métal, dit platine, 15 Janv.</i>	131
— <i>sur les thermometres de Drebel & Flo-</i> <i>rence, ibidem,</i>	139
— <i>sur le froid, ibidem,</i>	143
— <i>sur la possession immémoriale des biens</i> <i>religieux, ibidem,</i>	155
— <i>sur les Hongrois, 15 Fêv.,</i>	280
— <i>sur le théâtre, 1 Mars,</i>	365
— <i>sur l'inoculation, ibidem,</i>	367
— <i>sur les sépultures & tombeaux, ibidem,</i>	389

— sur les académies, ibidem,	392
Notice de Philippe Goets, 15 Janv.,	158
— de Louis-Athanase Balbe Berton de Crillon, 15 Mars,	466
— d'Armand-Louis Couperin, organiste, ibidem,	468
— de Frédéric Guillaume, baron de Westphalen, 1 Fév.,	237
— de Paul Thiry de Holbach,	ibid.
— de Sextus, Xistus ou Sixtus, 15 Fév.,	272
— de Pierre Lyonet, &c, ibidem,	316
— de Nicolas Beauzée, 1 Mars,	394
— de l'abbé Chapelle, ibidem,	idem
— de Gabriel Brotier, ibidem,	395

Observations pacifiques d'un curé, adressées à monseigneur l'évêque de Pistoie, 1 Janv., 9

Oeuvres complètes de Gilbert, 15 Mars, 418

— complètes de J. J. Rousseau, 15 Fév., 267

— de Lucien, traduites du Grec, 15 Avril, 588

Panthéon (le) littéraire, sous l'invocation des neuf muses, 1 Mars, 334

Parallele du sacerdoce chrétien, avec le système militaire, ibidem, 324

Parvenu (le), ibidem, 349

Parochiis (de), ante annum Christi millesimum, &c. 15 Fév., 263

Pensées morales, adaptées aux figures de l'ancien testament, qui représentent Jesus-Christ, 15 Avril, 587

Plaidoyers littéraires, panégyriques & oraisons funebres, par M. le Boucq, 1 Avril, 492

<i>Recherches philosophiques sur les Grecs</i> , par M. Paw. 1 Avril,	481
<i>Réflexions sur les immunités ecclésiastiques</i> , 15 Janv ,	85
<i>Relation de la conversion de M. Jean Thayer</i> , 1 Fév. ,	161
<i>Savant (le) du jour</i> , 15 Fév. ,	271
<i>Science (la) de la législation</i> , par M. le chevalier Gaëtan Filangieri, 1 Mars, 321	
<i>Sentiment de J. J. Rousseau sur l'opéra</i> , ibidem ,	350
<i>Sermons Flamands du R. P. Firmus</i> , ca- pucin, 15 Avril ,	590
<i>Sévigniana</i> , ou recueil de pensées ingénieu- ses, &c. 1 Fév. ,	185
<i>Traité des Haras</i> , par J. G. Hartmann , 15 Mars ,	409
<i>Voltaire (le second)</i> , 1 Mars ,	349
<i>Voyage (nouveau) en Espagne</i> , par M. de Bourgonic, 15 Avril ,	561
<i>Vraie maniere (la) d'élever les princes des- tinés à regner</i> , 15 Janv. ,	110
<i>Zoroastre, Confucius & Mahomet, comparés comme sectaires, législateurs & moralis- tes</i> ; par M. Pastoret, 1 Janv. ,	3

Fin de la Table.